

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2015-2016

ENTREPRENDRE L'AVENIR



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



Notre mission, notre vision, nos valeurs	3
Mot de la présidente	4
Conseil d'administration 2015-2016	8
Banquet Reconnaissance 2015	9
Direction générale	10
Relations du travail et perfectionnement	12
Affaires juridiques et gouvernementales	16
Santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ	22
Calendrier	26
Communications et marketing	28
Services corporatifs	34
Économie	35
Formation	37
Développement durable	39
Programme Intégrité	41
Salle de plans et informatique	43
Plans de garantie ACQ	45
Coordonnées	50

Le Rapport d'activités 2015-2016 a été conçu, rédigé et produit par l'équipe de la Direction des communications et du marketing de l'ACQ. Nous remercions les membres du personnel de chacune des directions pour leur excellente collaboration. Il peut être consulté sur le site acq.org

Pour plus d'informations sur l'Association de la construction du Québec, communiquez par téléphone au 1 888 868-3424 ou au 514 354-0609.

NOTRE MISSION

- Favoriser l'essor des entreprises de construction en développant des outils de gestion innovateurs et en offrant des activités de réseautage, de formation et de développement de marchés.
- Promouvoir les nouvelles pratiques en matière de construction, santé et sécurité, innovations technologiques et construction durable.
- Représenter, à titre d'agent patronal négociateur, les employeurs qui œuvrent dans les secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I).
- Défendre les intérêts des entrepreneurs de la construction auprès des autorités gouvernementales et socioéconomiques du Québec et du Canada.

NOTRE VISION

L'ACQ souhaite se positionner comme le principal agent motivateur incitant au succès de l'industrie de la construction, à la consolidation de son rôle essentiel au sein de l'économie québécoise et à l'intégration de pratiques d'affaires novatrices, modernes et évolutives.

NOS VALEURS

Les valeurs de l'ACQ orientent ses activités quotidiennes. Tous les employés de l'ACQ s'engagent à adopter en tout temps les meilleures pratiques d'affaires dans le respect des lois, des normes et des codes en vigueur, le tout en harmonie avec les valeurs de l'entreprise :

- **INTÉGRITÉ** : Adopter un comportement qui est juste et honnête.
- **PROFESSIONNALISME** : Mettre à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte de l'excellence.
- **COLLABORATION** : Travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs.
- **RESPECT** : Interagir avec considération envers autrui et son environnement.



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



MOT DE LA PRÉSIDENTE



M^{me} Manon Bertrand, présidente de l'ACQ.

■ Graphe Studio

EN ROUTE POUR UNE QUATRIÈME ANNÉE À LA PRÉSIDENTICE DE L'ACQ

Je ne pourrais résumer la troisième année de mon mandat à la direction de l'ACQ sans avoir une pensée pour tous nos entrepreneurs des secteurs IC/I qui font face à un ralentissement économique se traduisant évidemment par une diminution marquée des projets de construction. Certaines régions ont été plus affectées que d'autres et nous devons tous souhaiter une reprise des activités, partout au Québec. Je tenais à rappeler à tous nos membres que le conseil d'administration de l'ACQ est préoccupé par la conjoncture défavorable et que nous croyons qu'il est nécessaire d'investir massivement dans nos infrastructures pour lancer de nouveaux chantiers, créateurs d'emplois. Les annonces faites par le nouveau ministre fédéral des Finances dans son budget déposé en mars dernier sont porteuses d'espoir et ont redonné confiance à tous les intervenants de notre industrie. Cela est de bon augure à l'aube d'entreprendre ma quatrième année à la présidence de l'ACQ.

L'économie a donc été au cœur de nos discussions au cours de la dernière année. Et l'automne dernier, nous attendions tous avec impatience le rapport de la commission Charbonneau. Une fois celui-ci publié, nous ne pouvions que nous réjouir du fait que plusieurs de nos suggestions aient été retenues par les commissaires et nous avons alors déclaré que nous étions favorables à plusieurs de leurs recommandations.

Quelques semaines avant la publication de ce rapport, nous avons entrepris une tournée d'information et de consultation dans le but de faire connaître notre programme Intégrité et de rendre public le livre blanc de l'ACQ pour rétablir la confiance envers notre industrie. Notre démarche d'action collective est le fruit d'une réflexion rigoureuse et approfondie. Comme association patronale, nous avons fait nos devoirs en matière d'intégrité et d'éthique et je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à ce projet unique au Québec, et même au Canada. Je suis d'autant plus fière sachant que près d'une dizaine d'entreprises ont déjà implanté

L'hiver dernier, à la suite d'un remaniement ministériel à l'Assemblée nationale, j'ai tenu à féliciter la nouvelle ministre du Travail, M^{me} Dominique Vien, et je lui ai offert toute notre collaboration pour mener à bien les dossiers et faire face aux nombreux défis dont celui du renouvellement des conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial et industriel. Les prochains mois seront déterminants pour la Direction des relations du travail de l'ACQ.

Je ne peux passer sous silence la problématique de l'intégration des femmes dans la construction. À cet égard, l'ACQ a poursuivi son travail de sensibilisation

■ ACQ



avec succès le programme Intégrité avec le soutien du service d'accompagnement de l'ACQ. Il ne reste qu'à souhaiter que de tels exemples incitent plusieurs de nos membres à faire de même.

Bien évidemment, l'ACQ poursuit les rencontres avec les donneurs d'ouvrage en vue de la mise sur pied du Conseil de certification de l'industrie de la construction d'ici la fin de l'année 2016.

en organisant un premier colloque le 16 mars 2016 *Construire se conjugue au féminin*. Je me réjouis du succès de cet événement. Il s'agit d'un sujet prioritaire pour l'ACQ. D'ailleurs, nos plateformes acqconstruire.com et acq.org de même que le magazine *Construire* diffusent de nombreux articles et chroniques sur ce thème. Et avec nos partenaires, la Commission de la construction du Québec (CCQ) et le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la

construction (CFPIC), nous nous sommes engagés à élaborer un Programme de formations des femmes en entreprises (PFFE).

Et j'aimerais aussi souhaiter à toute l'équipe de production du magazine *Construire* un joyeux anniversaire pour les 30 ans de notre publication, devenue la référence de l'industrie. À l'éditrice, à son rédacteur en chef, à sa réviseuse, à ses nombreux collaborateurs internes, à son représentant publicitaire et aux fournisseurs (imprimeur, graphistes), bravo pour tout le travail accompli.

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 83 – TRANSFERT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION AUX MUNICIPALITÉS

FRONT COMMUN DES ASSOCIATIONS PATRONALES

Le projet de loi 83 a été adopté à l'Assemblée nationale le 10 juin 2016 dans le but de donner plus d'autonomie aux municipalités pour réaliser des travaux de rénovation et de modifications à leurs bâtiments. L'Association de la construction du Québec, tout comme les associations syndicales voient d'un mauvais œil l'adoption d'une telle loi. Quelque 7 500 salariés de l'industrie de la construction et de nombreux entrepreneurs, membres de l'ACQ, - la plupart des PME - pourraient être touchés par un tel transfert aux municipalités. L'industrie est déjà confrontée à une baisse du nombre d'heures, et si un tel projet devait être adopté l'automne prochain, cela représenterait jusqu'à 6,9 millions d'heures de travail (5 % des heures totales de l'industrie) qui pourraient être perdues.



L'ACQ SUR TOUTES LES

«L'équipe de l'ACQ sera à pied d'œuvre pour défendre les intérêts des entrepreneurs.»

Banquet annuel – ACQ Bas-Saint-Laurent/Gaspésie
Les Îles, Rimouski, 28 novembre 2015

«Je suis dans la construction depuis une trentaine d'années et j'en a vu de toutes les couleurs. J'observe cependant que l'intimidation des femmes dans son milieu est beaucoup moins fréquente qu'autrefois.»

Le Journal de Montréal, 25 mai 2016

Prix ESTim – Tohu, Montréal, 5 mai 2016.
L'ACQ partenaire du prix *Entreprise de construction de l'année*.

«Il y a des entrepreneurs qui sont inquiets pour la survie de leur entreprise, surtout quand on est dans une période de ralentissement économique dans l'industrie.»

Réaction de la présidente de l'ACQ face au transfert des travaux de construction aux villes,
La Presse Canadienne, 9 juin 2016.



Merryl B. Lavoie.

ÉDITORIAUX MAGAZINE CONSTRUIRE ACQCONSTRUIRE.COM

Un automne chargé à l'ACQ
Été 2015

Le livre blanc de l'ACQ, un outil pour rétablir la confiance dans notre industrie
Automne 2015

Les nombreux défis de notre industrie doivent aussi être ceux de la nouvelle ministre du Travail
Hiver 2016

Les jours meilleurs de notre industrie seront bien courts sans réels efforts pour rétablir la confiance
Printemps 2016

CONSULTATION

DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT
DU QUÉBEC EN VUE
D'AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE LA CONSTRUCTION ET LA
SÉCURITÉ DU PUBLIC
DANS LES BÂTIMENTS

NOVEMBRE 2015 RECOMMANDATIONS DE L'ACQ

- Uniformisation de la réglementation
- Protection accrue des consommateurs avec de nouveaux produits de garantie des bâtiments résidentiels neufs
- Mise en place d'un système de double attestation de conformité au Code de construction du Québec
- Mise en place d'un système de qualification favorisant l'utilisation des services d'entrepreneurs qualifiés.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 16 mars 2016, à la suite du colloque *Construire se conjugue au féminin*, la série d'entrevues que j'ai réalisées dans les médias pour rappeler toutes les actions entreprises par l'ACQ dans le dossier des femmes ont suscité l'agréable surprise d'enfin entendre parler de notre industrie et de notre association d'une manière aussi positive. Comme si l'on voyait un peu la lumière au bout du tunnel.

Manon Bertrand, présidente





Groupe NH Photographes – Normand Huberdeau

BANQUET RECONNAISSANCE

Congrès ACQ, septembre 2015, TREMBLANT

LAURÉATS PROVINCIAUX



PRIX CHANTIER D'IMPORTANCE
CIMENT MCINNIS, Montréal



PRIX EXCELLENCE – PERFECTIONNEMENT
ARNO ÉLECTRIQUE LIMITÉE, Trois-Rivières



PRIX MUTUELLES DE PRÉVENTION ACQ
VERSAILLES 48 inc., Montréal-Est



PRIX CONSTRUIRE SE CONJUGUE AU FÉMININ
GESTION 3 DANS 1, Québec



PRIX EXPORTATION
SIÈGES DUCHARME, Montréal



PRIX RENÉ-LAFONTAINE
M. LOUIS FONTAINE, Québec



M. François Massicotte, vice-président, Cautionnements, Intact Assurance et président d'honneur du Congrès 2015 de l'ACQ.

LAURÉATS RÉGIONAUX

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Les Îles
RICHARD POIRIER & FRÈRES
ÉLECTRIQUE LTÉE, Rimouski

Estrie
LES ENTREPRISES LALIBERTÉ INC. –
DIVISION ÉLECTRICITÉ, Sherbrooke

Laval/Laurentides
FRARE & GALLANT, Laval

**Maurice/Bois-Francs/Lanaudière /
Centre-du-Québec**
BERNARD MALO INC., Joliette

Métropolitaine
CONSTRUCTION ALBERT JEAN LIMITÉE,
Montréal

Montérégie
ACIER AGF INC., Longueuil

Outaouais
BRIGIL, Gatineau

Québec
BRIQUETAL LTÉE, Québec

Saguenay/Lac-Saint-Jean
GROUPE RIVERIN, Saguenay

Groupe NH Photographes – Normand Huberdeau

DIRECTION GÉNÉRALE



M. Luc Bourgoin,
Directeur général de l'ACQ.

Grappe Studio

ATTEINDRE UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ

L'ACQ applique une procédure d'amélioration continue de sa gestion administrative dans le but de maintenir une performance optimale de ses décisions et de ses actions. Certains changements dans ses pratiques ainsi que dans la structure de l'organisation ont été apportés afin d'assurer une utilisation efficiente des ressources ainsi que le maintien d'une offre de service de qualité pour les membres.

Sur le plan des ressources humaines, un changement important a eu lieu à la Direction des relations du travail au cours de la dernière année financière. En effet, au printemps 2016, M. Dominic Proulx entrait en fonction à titre de directeur en remplacement de M. François-Mario Lessard. Ce dernier quittait ses fonctions pour entreprendre une retraite bien méritée après plus de 20 ans de loyaux services à l'ACQ. Son sens analytique et sa grande expertise se sont avérés des atouts précieux pour la partie patronale sans compter son dévouement et sa détermination qui ont grandement contribué, au cours des années, à renforcer la réputation de l'ACQ en matière de relations du travail.

Quant à notre nouveau directeur, M. Proulx possède une vaste expérience en relations du travail notamment à titre de négociateur en chef et porte-parole au sein de différentes organisations et dans des secteurs variés. Nous sommes convaincus que son expérience et ses qualités de leader lui permettront de réaliser tous ses mandats avec succès.



Groupe NH Photographies – Normand Huberdeau

MISE EN PLACE DU PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

Dans le cadre de sa planification stratégique 2015-2018, l'ACQ a développé différents outils administratifs dont notamment un tableau de bord qui présente un suivi des indicateurs de performance aux administrateurs ainsi qu'une procédure d'analyse d'opportunités et de risques pour les nouveaux projets. Ces outils, à la fois proactifs et rétroactifs, visent une optimisation de la qualité des produits et services offerts par l'ACQ.

Toujours concernant son plan stratégique, l'ACQ continue de déployer des efforts pour maintenir des conditions de travail compétitives dans le but d'assurer la rétention de son personnel. L'adoption de stratégies innovantes pour assurer l'attrait et la rétention de la main-d'œuvre se doit d'être prioritaire pour une organisation qui fait face aux nombreux enjeux qui découlent des grands changements démographiques et dont le mandat est principalement axé sur le service à la clientèle.

Notons entre autres que dans le cadre de son plan d'action en développement durable, l'ACQ a mis en place une politique de bénévolat qui prévoit certaines mesures afin d'encourager les employés à s'investir bénévolement dans le milieu communautaire de l'Est de Montréal. L'effet rassembleur et la motivation accrue figurent parmi les retombées positives qui résultent de l'application de cette politique au sein de l'organisation.

PRÉSENCE DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

L'ACQ a continué de déployer les efforts nécessaires pour assurer sa présence ainsi que l'accessibilité à l'ensemble de ses services dans toutes les régions du Québec. Une assemblée de dissolution de la région Ouest du Québec a d'ailleurs eu lieu au cours du printemps pour ultimement conduire à la création d'une grande région de l'ACQ qui regroupe l'Outaouais et l'Abitibi. L'ACQ compte également mettre en place de nouvelles solutions d'affaires pour appuyer l'ACQ Nord-Est du Québec dans son développement.

TRIBUNES

L'ACQ SUR TOUTES LES

ÊTRE AU CŒUR DES DIFFÉRENTS ENJEUX

L'ACQ continue de faire sentir sa présence et d'user de son influence en intervenant dans les enjeux d'industrie et ce, toujours dans le but de bien défendre l'intérêt de ses membres. Elle a été au cœur des discussions et a effectué de nombreuses représentations dans plusieurs dossiers importants.

L'ACQ a aussi participé activement à des événements majeurs au cours de la dernière année tels que le Sommet de l'industrie de la construction de l'APCHQ, le Forum sur l'écosystème de la construction du CPQ et le Rendez-vous – Perspectives économiques 2016 de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal.

« Les entrepreneurs ne sont plus seulement des constructeurs qui gèrent des chantiers, des travailleurs, des échéanciers et des matériaux, ils sont devenus des gestionnaires de risques. »

Grand forum de mobilisation
du Conseil du patronat du Québec, Montréal,
27 mai 2016

« Les entrepreneurs doivent faire face à une multitude de facteurs et de variables qui viennent affecter leur quotidien. »

« Je suis confiant que notre industrie a tous les atouts nécessaires pour assurer sa relance. »

Montréal, janvier 2016, CCEM

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 27 mai 2016,
lors de ma participation,
à titre de panéliste, au grand forum
de mobilisation du CPQ –
*Vers une stratégie québécoise pour
l'écosystème de la construction.*

Luc Bourgoin, directeur général





DIRECTION

RELATIONS DU TRAVAIL ET PERFECTIONNEMENT

UN ARBITRAGE QUI N'EN FINIT PLUS

On se souviendra que la dernière ronde de négociation s'était conclue le 14 juillet 2014 par une entente de principe avec quatre associations représentatives à plus de 50 %, laquelle prévoyait de soumettre à un Conseil d'arbitrage deux sujets faisant l'objet d'un différend.

Il s'agit de la demande patronale consistant à rémunérer à taux et demi les 5 premières heures de travail effectuées en heures supplémentaires durant la semaine à l'exception du dimanche et de jours fériés et des « *shutdown* - fermetures d'usines » dans l'industrie lourde.

Le deuxième sujet adressé au Conseil d'arbitrage est le niveau de rémunération des indemnités à verser par jour pour les frais de déplacement à moins de 120 km pour les métiers et occupations concernés par la règle générale.

Il est important de rappeler que la décision arbitrale qui en résultera ne sera pas rétroactive. Jusqu'à ce jour, toutes les séances d'audition ont eu lieu. Une décision est imminente.

PACTE FISCAL ET RECOMMANDATION DE LA COMMISSION CHARBONNEAU

L'ACQ a participé aux représentations politiques afin de réduire la portée de la recommandation no 25 de la commission Charbonneau permettant aux municipalités de réaliser, avec leurs salariés permanents, des travaux d'entretien, de réparation, de rénovation et de modification sur les bâtiments existants.

JURIDICTION DES MÉTIERS

Faisant suite à l'invitation de la Commission de la construction du Québec, l'ACQ a produit, le 14 août 2015, un mémoire sur 7 des 9 sujets définis par la CCQ.

Dans le cadre de ces travaux, l'ACQ a recommandé au Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) que la pose du gazon synthétique puisse être réalisée tant par le charpentier-menuisier que par le poseur de revêtements souples.

L'ACQ a aussi recommandé la fusion des métiers d'opérateur d'équipements lourds et d'opérateur de pelles.

L'ACQ a également participé à une consultation sur une nouvelle définition du métier de peintre afin de lui permettre d'appliquer les finis texturés (*pop corn*).

COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (CFPIC)

NOUVELLE RÉGION DE PLACEMENT

Dans le cadre des travaux de ce comité, l'ACQ avait recommandé la création d'une nouvelle région de placement, soit celle du Nunavik. Ce règlement a été adopté. Certaines mesures transitoires, déjà en vigueur, permettent aux employeurs d'embaucher la main-d'œuvre de leur choix, après avoir engagé prioritairement un salarié domicilié dans la région du Nunavik.

COURS USG

L'ACQ a également recommandé au conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec l'abrogation du cours d'utilisation sécuritaire de grues (USG) et à adopter de nouvelles conditions permettant à un salarié jouissant d'une garantie d'emploi de 150 heures pour une période de 3 mois d'entreprendre l'apprentissage du métier de grutier. Durant cette période, l'apprenti sera soumis à une formation d'une durée de 100 heures, réalisées en entreprise, sur les principes sécuritaires d'opération d'une grue. Aux termes de cette formation en entreprise, un examen attestera l'atteinte des compétences.

CAMION-FLÈCHE (*BOOM-TRUCK*)

Autre recommandation de l'ACQ : celle consistant à permettre à un compagnon de métier d'obtenir sous certaines conditions une attestation permettant d'opérer un camion-flèche de 30 tonnes et moins pour le déplacement des matériaux. Ces deux dernières modifications (cours USG et camion-flèche) ne

s'appliqueront qu'après avoir reçu l'accord final du CFPIC, du gouvernement et leur publication dans la Gazette officielle.

COMITÉ SUR LES AVANTAGES SOCIAUX DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (CASIC)

Dans le cadre des travaux de ce comité, l'ACQ et ses autres partenaires patronaux ont demandé à la CCQ de préparer un modèle susceptible de prévoir la participation financière du salarié au régime d'assurance.

Selon les évaluations actuarielles, les sommes accumulées au sein de ce régime sont suffisantes pour assurer son financement. Toutefois, l'augmentation du coût des médicaments risque de nécessiter l'injection de nouvelles sommes d'argent, d'où le motif de la demande des représentants patronaux.

COMITÉ INTÉGRATION DES FEMMES

Le 16 mars 2016, l'ACQ organisait le colloque « *Construire se conjugue au féminin* ». Il s'agissait du premier colloque patronal visant à mettre de l'avant des solutions concrètes pour mieux intégrer les femmes sur les chantiers de construction. Les participants à une table ronde, constituée d'un employeur, de représentants de l'ACQ, de la CCQ et d'un organisme qui œuvre à l'amélioration des conditions de vie des femmes, ont discuté des préjugés, des obstacles et des mythes auxquels sont confrontées les femmes qui désirent intégrer l'industrie de la construction. Cette activité a aussi permis aux participants d'établir des liens avec de nouveaux partenaires.



INVITÉS :

Audrey Murray, vice-présidente de la CCQ et membre au Conseil du statut de la femme

Stéphane Pépin, président de Gestion 3 dans 1 et lauréat du prix *Construire se conjugue au féminin* 2015 au Congrès de l'ACQ

Hélène Vachon, présidente de FRONT (Femmes regroupées en options non traditionnelles)

Marianne Lapointe, coordonnatrice du projet Femmes et métiers de la construction.

L'ACQ a également produit avec son partenaire le FRONT (Femmes regroupées en options non traditionnelles) trois capsules vidéo afin de sensibiliser les employeurs sur le respect, les obligations familiales et la productivité des femmes sur les chantiers de construction. Ces capsules seront diffusées sous peu.

Enfin, les représentants de l'ACQ siégeant au conseil d'administration de la CCQ et au Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) ont recommandé l'adoption de mesures réglementaires visant à augmenter le nombre de femmes sur les chantiers, notamment en assouplissant les règles d'accès à l'industrie pour ces dernières.

PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE CHANTIER

● LÉGÈRE DIMINUTION DU TAUX DE PARTICIPATION

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une croissance constante du taux de participation des salariés désireux d'améliorer leurs compétences, dans le cadre des activités de perfectionnement défrayées par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC). L'année 2015-2016 fera toutefois exception en affichant une baisse de participation prévue de l'ordre de 5 %.

Divers facteurs sont attribuables à cette situation, notamment la diminution du nombre d'heures travaillées, de même que la fin tardive des chantiers qui a eu comme conséquence un retard au niveau des inscriptions. Au moment d'aller sous presse, on estime qu'environ 24 000 salariés auront bénéficié d'activités de perfectionnement au 30 juin 2016.

Notons que nos agents de promotion du perfectionnement ont malgré tout effectué un plus grand nombre d'interventions au cours de l'année de référence, soit 4 915 interventions, dont 701 visites en entreprise. Ces interventions ont permis de déposer 129 requêtes, représentant une augmentation de près de 32 % comparativement à l'année dernière. Plus précisément, ce sont quelque 1 336 salariés, répartis en 141 groupes et 79 employeurs de nos secteurs d'activité qui se seront prévalus des services de formation en entreprise par le biais de nos agents de promotion.

Enfin, lors du dernier Banquet Reconnaissance, l'ACQ honorait une entreprise s'étant distinguée de façon particulière dans le perfectionnement de ses salariés de la construction. Il s'agit de l'entreprise Arno électrique ltée, de Trois-Rivières. Croyant fermement à l'importance

MISSION DES AGENTS DE PROMOTION

- Rencontrer les employeurs admissibles à de la formation en entreprise
- Promouvoir les activités de perfectionnement des salariés
- Promouvoir le Programme pour la formation des femmes en entreprise
- Faire connaître les possibilités de développer des formations sur mesure, de même que l'organisation de formations en entreprise, finançables par le Fonds de formation.



de développer des ressources humaines compétentes, de même qu'à la valorisation de la formation, cette entreprise n'a pas hésité à s'assurer du soutien du Fonds de formation quant à la réalisation d'activités de perfectionnement en entreprise, notamment à l'égard d'une technologie en provenance d'outre-mer. Sensible à l'acquisition d'expertises techniques, Arno électrique ltée réalise des travaux d'envergure au Québec et fait aussi sa marque à l'international.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (TAT)

Le Tribunal administratif du travail (TAT) remplace la Commission des lésions professionnelles (CLP) et la Commission des relations du travail (CRT) depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la *Loi instituant le Tribunal administratif du travail*.

COMITÉ DE RÉOLUTION DE CONFLITS DE COMPÉTENCE

SECTEUR INSTITUTIONNEL-COMMERCIAL

1^{er} octobre 2015
CHANTIER – LE M LORRAINE

EMPLOYEUR
Réparations D'acrylique Roy

LITIGE
Installation de portes de douches préfabriquées.

MÉTIERS CONCERNÉS
Tuyauteur et monteur-mécanicien-vitrier.

DÉCISION
De tels travaux relèvent de la juridiction exclusive du métier de monteur-mécanicien-vitrier.



CONSEILLERS EN RELATIONS DU TRAVAIL

● STATISTIQUES RÉGIONS EST ET OUEST

CONSTATS D'INFRACTION : **983**

VISITES : **2 167**

COMMUNICATIONS : **12 850**

SÉANCES D'INFORMATION : **48**

PARTICIPATIONS : **615**

TRIBUNES



L'ACQ SUR TOUTES LES

Table ronde sur les 20 ans du mandat de l'ACQ comme agent négociateur IC/I au Congrès annuel de l'ACQ, 19 septembre 2015, Tremblant.

Rencontres des finissants en génie civil de l'École de technologie supérieure (ÉTS), Montréal : 5 octobre 2015, 2 février 2016 et 13 juin 2016.

Conférencier : Patrice Roy, conseiller spécial
Sujet : *Faire carrière dans l'industrie de la construction*.

Congrès de la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ), Tremblant, 24 février 2016

Conférencier : Patrice Roy
Sujet : *Le régime de négociation IC/I*.

RENDEZ-VOUS ACQ, Lévis, 8 juin 2016
Conférencière : Sandy Joubert, Chef de service – services-conseils, Direction des relations du travail de l'ACQ.

Sujet : *Nouveau Règlement sur les lettres d'état de situation*.

L'ÉVÉNEMENT QUI A FAIT MON ANNÉE

L'arbitrage du différend relatif aux conventions collectives.

*François-Mario Lessard, directeur
Direction des relations du travail*

CHRONIQUES RELATIONS DU TRAVAIL ET PERFECTIONNEMENT MAGAZINE CONSTRUIRE ACQCONSTRUIRE.COM

*Consultation de la CCQ
sur la juridiction des métiers
Été 2015*

*Carnet RT – L'ACQ à l'avant-garde
Automne 2015*

*Bilan des activités du Fonds de formation
des salariés de l'industrie de la construction
2014-2015*

*Le nouveau Règlement sur les lettres d'état
de situation
Hiver 2016*

*Colloque Construire se conjugue au féminin
16 mars 2016*

*Maraudage
Printemps 2016*





DIRECTION

AFFAIRES JURIDIQUES ET GOUVERNEMENTALES

REPRÉSENTATIONS GOUVERNEMENTALES

PROJET DE LOI N° 83 - LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE MUNICIPALE CONCERNANT NOTAMMENT LE FINANCEMENT POLITIQUE

En décembre 2015, le gouvernement a déposé le projet de loi 83 pour lequel la Direction des affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ a rédigé un mémoire.

Ce projet de loi permettait aux municipalités, pour la délivrance de certains permis ou certificats, d'exiger du requérant le paiement d'une contribution financière.

Afin de répondre à certaines recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), le gouvernement a déposé certains amendements, lesquels visaient le processus d'adjudication des contrats en matière municipale ainsi que le droit des municipalités de confier des travaux de construction à leurs salariés permanents.

L'ACQ est très active dans ce dossier. En collaboration avec l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), l'ACQ a amorcé une démarche pour rencontrer le cabinet du ministre des Affaires municipales. Une délégation formée de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), l'AECQ, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux (ACRGTQ) et l'ACQ était présente lors de la rencontre.

Bien que nos préoccupations aient été entendues, ce projet de loi a été sanctionné le 10 juin 2016, mais nous continuons nos démarches afin de limiter l'impact des nouvelles dispositions maintenant adoptées.

PROJET DE LOI N° 56 : LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

Plusieurs fabricants et fournisseurs membres de l'ACQ sont inquiets des mesures proposées par le gouvernement par le biais du projet de loi 56 visant à resserrer les mesures entourant les déclarations au registre des lobbyistes. L'ACQ, conjointement avec le Conseil du patronat du Québec, a requis publiquement le retrait de ce projet de loi. L'ACQ a rencontré le Commissaire au lobbyisme lequel a bien reçu les commentaires de l'association.



COALITION
CONTRE LES RETARDS DE PAIEMENT
DANS LA CONSTRUCTION

L'ACQ participe à la *Coalition contre les retards de paiement dans la construction* qui regroupe les acteurs liés au secteur de la construction qui veulent mettre un terme à l'augmentation injustifiée des délais de paiement dans la construction.

Dans le cadre de cette Coalition, plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2015 avec divers intervenants gouvernementaux tels que le Secrétariat du Conseil du trésor, le cabinet du ministre du Travail, le cabinet du ministère de la Justice, la Ville de Montréal ainsi que des alliés potentiels afin de les sensibiliser à cette problématique et de leur demander leur soutien dans cette lutte contre les retards de paiement.

Plus précisément, la Coalition souhaite travailler en collaboration avec le gouvernement afin d'établir les paramètres qui permettront de mettre un frein à la croissance incessante des délais de paiement dans le secteur public et continue les démarches en ce sens.

PROGRAMME INTÉGRITÉ DE L'ACQ

L'équipe de la Direction des affaires juridiques et gouvernementales a collaboré significativement au développement et à la mise en place du programme Intégrité de l'ACQ. Il s'agit d'un modèle unique au Québec qui combine des outils concrets de gestion d'entreprise et des formations sur la prise de décision en matière d'éthique.

Afin de s'assurer que le programme Intégrité soit adapté à la réalité québécoise, des projets pilotes ont été réalisés avec six entreprises de taille et d'expertise différentes. Un service d'accompagnement a été mis en place et on s'affaire à la conception de documents facilitant l'implantation du programme en entreprise.

AFFAIRES JURIDIQUES

SERVICES-CONSEILS

En plus de travailler activement au développement des projets internes de l'ACQ, de piloter les travaux des différents comités et de conseiller les diverses instances de l'association, l'équipe de professionnels de la Direction des affaires juridiques et gouvernementales a fait preuve, encore cette année, d'une grande disponibilité auprès des membres en répondant à plus de **800 demandes d'informations juridiques** touchant l'ensemble des sujets qui préoccupent nos entrepreneurs.

Également, ses interventions auprès de différents donneurs d'ouvrage publics auront permis de faire retirer certains addenda illégaux des processus d'appel d'offres.

Finalement, plus d'une **douzaine de formations, de présentations, de conférences et de séminaires** ont été développés et présentés par les professionnels de la direction.

COMITÉ DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

Les membres du Comité des entrepreneurs généraux se sont réunis à quatre reprises afin de traiter de plusieurs problématiques d'industrie. Ils se sont penchés notamment sur les problématiques de la retenue contractuelle, la bonification de la grille des coûts de la main-d'œuvre de l'ACQ ainsi que les réclamations de coûts directs, coûts indirects et coûts d'impacts.

Une grande partie des travaux du comité a été consacrée au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ). Le comité a été consulté pour l'élaboration des guides de dépôt pour les spécialités en maçonnerie, revêtement métallique, acier de structure et métaux ouvrés. De plus, le comité a poursuivi ses discussions relatives aux problématiques actuelles au Code de soumission. Le comité est en voie de terminer l'élaboration d'un document de réflexion proposant certaines modifications au Code de soumission.

COMITÉ DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS

Les entrepreneurs ont participé aux discussions menant au développement des grilles du coût de la main-d'œuvre. Ils ont aussi participé aux débats entourant les modifications qui seront apportées au contrat normalisé CCDC-2. À la suite de la consultation effectuée par la Régie du bâtiment du Québec dans l'ensemble de l'industrie de la construction, les entrepreneurs ont répondu à plusieurs questions sur le contenu et l'application de la réglementation, sur certains éléments reliés au mécanisme de qualification professionnelle ainsi que sur l'élargissement du champ d'application du plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs. Les entrepreneurs ont aussi échangé sur les coûts directs et indirects afin d'élaborer éventuellement un outil pratique.

COMITÉ DES FOURNISSEURS

Le Comité des fournisseurs de biens et de services a élu, cette année, un nouveau président, soit M. Claude Brault. En novembre 2015, lors des Rendez-Vous ACQ, le Comité a présenté à tous les autres comités *Le Guide des meilleures pratiques en matière de recouvrement des créances*, terminé et publié. Ce guide fera l'objet d'une formation offerte par la Mutuelle de formation en 2017.

Le comité travaille également de concert avec Geneviève Mignault, chef de service – Formation, et son équipe pour aller de l'avant avec la formation en assurance et en cautionnement afin de pouvoir l'offrir aux membres dans la prochaine année.

BUREAU DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC (BSDQ)

Des modifications au Code de soumission sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016 afin de permettre l'intégration de guides prescrivant l'étendue des travaux de certaines spécialités d'architecture. L'ACQ est à l'origine de ces guides qui ont comme principal objectif de préciser l'étendue des travaux d'une spécialité assujettie afin de favoriser la comparaison des soumissions et l'analyse de la conformité par les entrepreneurs généraux. Ces guides sont élaborés en tenant compte des usages et coutumes de l'industrie à la suite de diverses consultations. Les deux premiers guides intégrés au Code sont ceux des spécialités systèmes intérieurs et isolation thermique (autre que sur couverture ou mécanique).

Tous les usagers du BSDQ ont été conviés à des séances d'information à l'automne 2015 et une capsule vidéo explicative a été mise en ligne sur le site Internet de l'ACQ.

Le Comité de supervision des activités du BSDQ a poursuivi son travail en vue de compléter les guides de dépôt suivants : revêtement métallique, maçonnerie, métaux ouvrés et acier de structure.

Selon la volonté des entrepreneurs, la spécialité ciment poli a été désassujettie sur tous les territoires du Québec à l'exception de ceux de Jonquière et Sept-Îles.

COMITÉS DE DISCIPLINE

Le BSDQ a transmis **458** dossiers d'enquête à l'ACQ. De ceux-ci, **396** ont été retenus pour convocation devant le Comité de pratique professionnelle et de discipline (CPPD) et **62** ont été fermés, faute de juridiction.

Le CPPD a étudié **249** dossiers, tandis que le Comité d'appel en matière de discipline (CAMD) a révisé **22** dossiers. Les comités de discipline ont tenu **28** réunions au cours desquelles **277** dossiers ont été étudiés.

CONTENTIEUX

Le Service du contentieux de l'ACQ aura été plus actif que jamais au cours du dernier exercice financier. Près de **2 900** dossiers lui ont été confiés en matière de relations du travail et de santé et sécurité du travail. Plus de **5 000** dossiers sont actuellement traités par les **11** avocats internes.

Parmi les nombreux dossiers plaidés, il est opportun de souligner quelques jugements d'intérêt pour les employeurs IC/I qui ont été gagnés par les procureurs de l'ACQ.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES C. LES COFFRAGES CARMEL INC.

L'importance de cette décision en la matière se rapporte au devoir de diligence raisonnable de l'entreprise de façon à éviter la présence de travailleurs hors-norme sur les chantiers de construction, cette question n'ayant pas été abordée auparavant. En l'absence d'avis de la CCQ et son employé ne l'ayant pas informé des

événements, l'employeur ignorait totalement le fait que la carte d'apprenti charpentier-menuisier troisième année de son employé était suspendue. En effet, la seule façon pour l'employeur de prendre connaissance des faits aurait été par l'entremise de vérifications quotidiennes auprès de la CCQ. Le Tribunal juge qu'un employeur n'est pas dans l'obligation de procéder à de telles vérifications qui reviendraient à déresponsabiliser les travailleurs. Un verdict d'acquiescement a été prononcé en faveur de l'employeur.

PÉTRIFOND FONDATION CIE LTÉE ET CORPORATION MAGIL CONSTRUCTION

Dans le cadre d'une contestation devant la CLP touchant l'imputation du coût des prestations reliées à un accident de travail causant une lésion professionnelle à un travailleur, l'employeur demande le transfert de l'imputation de ces coûts. S'appuyant sur l'article 326 de la LATMP, l'employeur vient alléguer la responsabilité du travailleur résultant de son omission et de son insouciance. En effet, le travailleur a subi une déchirure au genou après avoir emprunté délibérément un chemin interdit, car réservé à la machinerie lourde. Le travailleur a volontairement agi malgré sa connaissance des règles de sécurité, telle que le démontre sa signature au formulaire d'engagement concernant le manuel des pratiques sécuritaires de l'employeur.

Il est exceptionnel d'obtenir gain de cause en invoquant la faute du travailleur en présence d'un régime visant directement à protéger ceux-ci. Pourtant, la CLP a constaté que le non-respect des règles de sécurité par le travailleur dans les circonstances était assimilé à un événement inhabituel et exceptionnel échappant à la relation entre le travailleur et l'employeur. En conséquence, le coût des prestations reliées à la lésion professionnelle ne fut pas imputé au dossier de l'employeur, mais aux employeurs de toutes les unités. En résultat, la CLP infirma la décision de la CSST donnant gain de cause à l'employeur.

● RENDEZ-VOUS ACQ BROMONT NOVEMBRE 2015

SUJETS DE DISCUSSION

- Plan global de communication externe et positionnement reliés aux différentes interventions publiques
- Stratégie de communication au niveau politique et gouvernemental
- Mutuelle de formation – résultats de l'automne
- RBQ – Renouvellement de programmes
- Suivi de l'état d'avancement du projet d'implantation du nouveau système de gestion des membres
- Processus d'émission des cautionnements et nouveaux formulaires
- Grille des coûts de la main-d'œuvre
- BSDQ – problématiques
- Équivalence des produits – SCT
- Formations assurances/Cautionnement/Produits financiers
- Besoins en formation – secteur résidentiel
- Assurance et cautionnement 70-100 K
- Formation sur les nouveaux produits de PGA
- Grille de la main-d'œuvre résidentielle
- Guide de dépôt
- Résultat de la recherche – Normes de soudage (guides *Métaux ouvrés* et *Acier de structure*)
- Présentation des guides *Métaux ouvrés*, *Acier de structure*, *Revêtement métallique* et *Maçonnerie* au Comité des entrepreneurs généraux

- Avancement des travaux de modernisation du régime québécois de SST
- État de situation sur la fourniture des nouvelles installations sanitaires sur les chantiers de construction
- Dossiers prioritaires au Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction et des modifications réglementaires devant être publiées sous peu, notamment concernant le cadenassage et les manœuvres de recul.

ACTIVITÉS :

Consultation de la Régie du bâtiment du Québec

Lancement du **Guide des meilleures pratiques en matière de recouvrement des créances - préparé à l'intention des fournisseurs de biens et de services de l'industrie de la construction** - Association de la construction du Québec

Présentation de M. Alain Parenteau de l'ENAP : **Problématiques vécues avec les municipalités**

Présentation de M^e Olivier Després : **Arbitrage et médiation**



Première rencontre du nouveau Comité des affaires publiques

• RENDEZ-VOUS ACQ LÉVIS JUIN 2016

SUJETS DE DISCUSSION

- Analyse des interventions et discussions sur le projet de loi 83
- Mise en place d'un plan de reconnaissance des entrepreneurs IC/I auprès du grand public
- Retour sur les remises des attestations du programme Intégrité
- Suivi des démarches visant la mise en place du Conseil de certification de l'industrie de la construction
- Résultats d'une analyse de besoins en TI réalisée auprès de 8 entreprises de construction
- Programme de référencement pour le programme Intégrité
- Création d'un membership provincial visant principalement les fournisseurs
- Formation continue obligatoire des entrepreneurs
- Cautionnement d'exécution visant les entrepreneurs résidentiels
- Travaux de modernisation du régime québécois de SST en cours au CCTM
- Modifications législatives et réglementaires éventuelles visant les chantiers de construction
- Travaux du Comité de révision du CSTC, du Comité de révision du RSST et du Comité de révision de l'Annexe 1
- Révision des guides *Métaux ouvrés* et *Acier de structure* en collaboration avec les membres du sous-comité créé spécifiquement pour ces guides

- Défis liés aux comités de pratique professionnelle et de discipline
- Révision des guides *Revêtement métallique* et *Maçonnerie*
- Discussion en prévision de la tournée de consultation
- Nouvelles règles relatives aux lettres d'état de situation
- Révision des grilles des coûts de la main-d'œuvre
- Échanges sur l'élaboration d'une procédure type de réclamation pour les coûts de prolongation de chantier
- Mise à jour des grilles de vérification
- Discussions sur les coûts indirects et la définition des directives exécutoires
- Responsabilité du fabricant
- Respect des normes de construction
- Processus d'autorisation des produits de substitution (équivalence)
- Formation continue
- Stratégie de vente des nouveaux services en région
- Cautionnement pour la GCR.

ACTIVITÉS:

Consultation sur les priorités de l'Association canadienne de la construction

Présentation de **France Beaulieu**, gestionnaire responsable du chantier d'harmonisation des devis à Ville de Montréal – **Dévoilement des nouveautés du cahier des charges administratives mis en vigueur en juin 2016 dans tous les appels d'offres de la Ville de Montréal.**



□ Dyade photo

TRIBUNES

L'ACQ SUR TOUTES LES

CONFÉRENCES ET COLLOQUES 2015-2016

Appels d'offres publics : De l'identification des besoins jusqu'à l'octroi du contrat - Comment discuter de vos besoins alors que le cadre légal régit fortement les communications entre les organismes publics et les soumissionnaires? Panéliste, Journal Les Affaires, septembre 2015.

Bien gérer la réputation de son OSBL - Conférence - Société canadienne des directeurs d'association (SCDA), janvier 2016.

L'Attestation de Revenu Québec : contrats privés et publics - Tournée : Sherbrooke, Trois-Rivières, Montréal, Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Julie, Laval, Outaouais, Rimouski, Québec, Gatineau, Ouest du Québec, printemps 2016.

CHRONIQUES AFFAIRES JURIDIQUES MAGAZINE CONSTRUIRE ET ACQCONSTRUIRE.COM

Les contrats des organismes municipaux : la suite tant attendue
Été 2015

Les cotisations de la CSST, de la CCQ et les saisies : que faut-il savoir?
Automne 2015

Addenda de « dernière minute »
Hiver 2016

La fausse information au sujet de la retenue
Printemps 2016

Système intérieur GPBR inc. c. l'Agence du Revenu : vers la Cour suprême?

Septembre 2015

Programme de remboursement volontaire contre les fraudes dans les contrats publics

Octobre 2015

L'Attestation de Revenu Québec maintenant pour les contrats privés

Novembre 2015

Les guides de dépôt au BSDQ

Décembre 2015

Des modifications au processus d'appels d'offres des contrats publics

Mai 2016

PUBLICATIONS ET FEUILLETS D'INFORMATION

- Attestation de Revenu Québec pour tous les contrats publics et privés
- Guide des meilleures pratiques en matière de recouvrement des créances préparé à l'intention des fournisseurs de biens et de services de l'industrie de la construction



LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 4 novembre 2015, le journaliste Bryan Miles publiait dans la revue L'ACTUALITÉ un article soulignant les propositions qui devraient retenir l'attention de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction et mentionnait, à titre de recommandations devant être retenues :

« L'industrie de la construction doit aussi fournir sa part et mettre en place des mesures d'autorégulation. À ce sujet, l'Association de la construction du Québec (ACQ) tente depuis le printemps 2014 une expérience intéressante, le programme intégrité. Il s'agit d'une certification accordée aux entreprises qui adhèrent à des valeurs d'intégrité, de professionnalisme, de collaboration et de respect. Une forme d'autorégulation destinée à encourager l'émergence de bonnes pratiques au sein de l'industrie, et à donner au public des garanties de rigueur et d'intégrité. Étendre le modèle d'autorégulation de l'ACQ à l'ensemble de l'industrie. »

M^e Pierre Hamel, directeur
Direction des affaires juridiques
et gouvernementales



DIRECTION

SANTÉ, SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET MUTUELLES DE PRÉVENTION

MUTUELLES DE PRÉVENTION ACQ UNE TRÈS BONNE NOUVELLE !

Tout le personnel de la Direction santé, sécurité du travail et Mutuelles de prévention ACQ était fier d'annoncer, le 30 septembre 2015, d'éloquents statistiques. En effet, on a franchi la barre des 2 500 employeurs qui ont adhéré aux Mutuelles de prévention ACQ pour atteindre une masse salariale annuelle d'un milliard de dollars. Voilà une très bonne nouvelle !

Au cours de la dernière année, les outils marketing des Mutuelles de prévention ont été révisés. Mentionnons les envois postaux, les documents d'accompagnement et la brochure corporative.

MANDAT DE REPRÉSENTATION IC/I

L'action n'a pas manqué à la Direction santé, sécurité du travail et Mutuelles de prévention. En voici la preuve en ce qui a trait au mandat de représentation :

- Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) a poursuivi ses travaux dans le but de moderniser le régime québécois de santé et de sécurité du travail. Des sujets comme la prévention, la réparation et le financement des lésions professionnelles ont été discutés et un rapport devrait être déposé vers la fin de l'année 2016.
- Pendant ce temps au Comité consultatif en santé et sécurité du travail du Conseil du patronat du Québec, les discussions ont porté notamment sur les problématiques suivantes : le bruit, la physiothérapie et l'expertise médicale.
- Des représentants de l'ACQ ont également participé à des rencontres de l'ASP Construction et de l'ASP Multiprévention afin d'élaborer des plans stratégiques qui seront dévoilés au cours des prochains mois.
- L'adoption d'une nouvelle politique sur le droit à l'assistance médicale et à l'indemnité de remplacement de revenu par la CNESST a également accaparé grandement les conseillers en gestion de l'ACQ.

COMITÉS TECHNIQUES

L'ACQ participe à de nombreux comités techniques de révision réglementaire. Voici un résumé des dossiers qui sont traités à ces différents comités :

Pendant la dernière année, le Code de sécurité pour les travaux de construction a été modifié en intégrant des sections spécifiques portant sur :

- Le travail au-dessus et à proximité de l'eau (juillet 2015)
- Les manœuvres de recul des véhicules automoteurs (décembre 2015)
- La plongée sous-marine (décembre 2015)
- Le cadenassage (janvier 2016)

Ces modifications réglementaires sont le fruit des travaux du Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction dont l'ACQ est membre à titre de représentante des secteurs IC/I.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail

- Échelles et escabeaux
- Protection contre les chutes
- Eau potable et conditions en campement
- Bruit

Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction

- Appareil de levage
- Outils portatifs
- Toiles de protection sur les échafaudages
- Formation
- Référence aux normes
- Éclairage temporaire
- Protection contre les chutes (hiérarchisation des moyens)

Annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail

- Évaluer la possibilité de synchroniser la réglementation avec un organisme scientifique de normalisation.

Ces travaux pourraient mener à des modifications réglementaires dans les prochaines années.

DÉCISIONS D'INTÉRÊT

Arrêt de travaux, nécessaire ?

Constructions Martineau et CNESST, 2016 QCTAT 1739 (Guylaine Moffet, juge administratif)

À la suite d'une visite sur un chantier de construction, l'inspectrice de la CNESST ordonne la suspension des travaux pour le motif que des travailleurs œuvrent sans protection contre les chutes de hauteur. Dans son rapport, l'inspectrice mentionne clairement qu'aucun travailleur n'œuvre à proximité du bord de la dalle de béton, les travailleurs étant affairés à retirer des clous à la suite d'une opération de décoffrage.

La juge vient donc à la conclusion qu'il n'y avait aucun danger justifiant la suspension des travaux, puisque le danger de chute n'était pas présent pour les travailleurs.

Accommodements en SST

Commission de la santé et de la sécurité du travail c. Caron, Cour d'appel du Québec, 2015 QCCA 1048, 15 juin 2015, A. R. Hilton, D. Bélanger, M. Schrager. (décision en appel à la Cour suprême du Canada)

La Cour d'appel du Québec a rendu un important jugement concernant l'obligation d'accommodement d'un employeur dans le contexte d'une lésion professionnelle. Le tribunal reconnaît que le régime mis en place en 1985 (LATMP) n'impose aucune obligation à l'employeur de modifier les tâches afférentes à un poste existant.

Cependant, un travailleur qui conserve des séquelles d'une lésion professionnelle peut être considéré comme porteur d'un handicap au sens de la Charte. Si la LATMP est appliquée à la lettre, un travailleur qui demeure avec un handicap à la suite d'un accident de travail serait, dans certains cas, désavantagé par rapport à un travailleur dont le handicap découle d'une condition personnelle

ou d'un accident non relié au travail. En vertu de ce jugement, l'obligation d'accommodement prévu par la Charte s'ajoute donc aux obligations prévues à la LATMP.

Portée rétroactive décision de capacité

Steamatic BCQ c. Éric Lorrain, TAT, 595567-31-1601, 5 mai 2016, S. Sénéchal.

La juge administrative Sophie Sénéchal se prononce sur la détermination de la date de capacité d'exercer un emploi suivant la consolidation médicale, la fin du droit à l'indemnité de remplacement du revenu et la portée rétroactive d'une décision de la CNESST. Elle précise qu'il n'y a pas une « solution unique, systématique et absolue » quant à la détermination de la date à laquelle un travailleur a la capacité d'exercer son emploi, que chaque dossier doit être étudié dans les faits. Elle retient également qu'il n'est pas incompatible avec la loi de venir modifier rétroactivement le droit à une prestation versée et que l'article 363 de la LATMP prévoit les règles de recouvrement lorsqu'une décision annule une prestation ou en réduit le montant. Cette décision fait suite aux modifications que la CNESST a apportées à ses politiques en matière d'indemnisation du 20 avril 2015 selon lesquelles la décision de capacité de travail n'a plus de portée rétroactive.

Le plus bas taux de cotisation depuis 1985

La bonne santé financière du régime québécois de santé et de sécurité du travail a permis au conseil d'administration de la CNESST d'abaisser le taux de cotisation, ce qui représente une économie de 140 M\$ pour les employeurs. Le 1^{er} janvier 2016, le taux moyen de cotisation était de 1,84 \$ du 100 \$ de masse salariale. Depuis 2011, le taux est passé de 2,19 \$ à 1,84 \$ par 100 \$ de masse salariale, ce qui représente une baisse de 0,35 \$ par 100 \$ de masse salariale, soit 16 %. De plus, le taux de capitalisation en vigueur aux fins de la tarification s'établit à 104,5 %, surpassant le seuil de 100 % pour la première fois depuis 2006.

Source : CNESST

INTERVENTIONS

Bureau régional	Communications	Visites
Baie-Comeau	172	1 490
Drummondville	5 139	3 046
Granby	3 262	22
Jonquière	2 659	1 633
Montréal	15 592	7 092
Outaouais	4 206	1 425
Québec	9 548	3 050
Rimouski	2 236	902
Sainte-Catherine	3 393	19
Sainte-Thérèse	399	1 062
Saint-Jean-sur-Richelieu	759	1 189
Sherbrooke	405	1 835
Trois-Rivières	3 205	1 588
TOTAL	50 975	24 353

FORMATIONS

Formation	Nombre de personnes formées
Gestion de la SST en mutuelle de prévention	454
L'assignation temporaire pour un retour au travail prompt et durable	109
Le maître d'œuvre, où est le chef d'orchestre	22
Personnel de supervision	1 048
TOTAL GÉNÉRAL	1 633

COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX EN SST

Les Comités consultatifs régionaux en SST ont tenu quatre rencontres. Leurs discussions ont permis d'établir les positions stratégiques afin d'appuyer les travaux des divers comités techniques et administratifs à la CNESST et au CPQ.

RENDEZ-VOUS ACQ, Bromont, 26 novembre 2015

SUJETS ABORDÉS :

- Modernisation du régime québécois de santé et de sécurité du travail
- Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (modifications réglementaires pour le cadenassage et les manœuvres de recul)
- Nouvelles installations sanitaires sur les chantiers
- Représentativité de l'ACQ (comités de la CNESST)
- Nomination d'une nouvelle directrice générale à l'ASP Construction.

RENDEZ-VOUS ACQ,

Lévis, 8 juin 2016

SUJETS ABORDÉS :

- Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (modernisation du régime québécois de santé et de sécurité du travail)
- Modifications législatives et réglementaires visant les chantiers de construction
- Travaux du Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction, du Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et du Comité de révision de l'Annexe 1 :

1. Hiérarchisation des moyens de protection contre les chutes de hauteur
2. Niveaux d'éclairage
3. Eau potable
4. Bruit
5. Contaminants présents sur les chantiers de construction.

RESSOURCES HUMAINES POURVOIR DE NOMBREUX POSTES

On a observé une mobilité importante au cours de la dernière année au chapitre des ressources humaines de la Direction santé, sécurité du travail et Mutuelles de prévention ACQ. Les principales raisons sont les suivantes : les congés de maternité, la maladie et le remplacement de personnel.

Le processus de dotation de l'ACQ a permis l'embauche d'une main-d'œuvre d'expérience pour pourvoir aux postes vacants de façon temporaire ou permanente.

LA JOURNÉE QUI A FAIT NOTRE ANNÉE

Le 30 septembre 2015 avec l'annonce que nous avons atteint le cap des 2 500 employeurs ayant adhéré aux Mutuelles de prévention ACQ.

Le personnel de la Direction santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ

LA CSST DEVIENT LA CNESST

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a changé de nom pour devenir la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). La nouvelle entité est née de la fusion de la Commission des normes du travail (CNT), de la Commission de l'équité salariale (CES) et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Il s'agit d'une porte d'entrée unique pour les employeurs et les travailleurs et une expertise intégrée en matière de normes, d'équité salariale et de santé et de sécurité du travail. Sa structure de gouvernance est paritaire.

Portail : <http://www.cnesst.gouv.qc.ca>



L'ACQ SUR TOUTES LES

Dossier – Une nouvelle réglementation clé pour contrôler les sources d'énergie Magazine Prévention au travail, printemps 2016.

«*Si on fait des travaux dans le bureau d'une tour à bureaux, on ne va pas fermer l'électricité dans toute la tour, dépeint Marc Beaudoin. Si le système est bien conçu, on peut cadenasser seulement le bureau, sinon il faut trouver une méthode différente.*»

Marc Beaudoin, directeur adjoint, Direction santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ parle du cadenassage et aussi de la formation des conseillers en santé et sécurité de l'ACQ.

Dossier – Réviser le Code de sécurité pour les travaux de construction : un travail de moine Magazine Prévention au travail, automne 2015.

«*Les employeurs me donnent le mandat de m'assurer, à titre de représentant, qu'ils seront capables de comprendre la réglementation sans que ce soit un casse-tête ni en étant obligés de passer par la consultation d'une multitude de normes externes.*»

Marc Beaudoin, directeur adjoint, Direction santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ.

11^e Gala national des Grands Prix santé et sécurité du travail, Montréal, 3 mai 2016.

Marc Beaudoin, membre du jury, catégories innovation et leader en SST.

Rencontre avec le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail, M. Claude Sicard, Montréal, 27 mai 2016.

Consultation des associations patronales de la construction sur les grands enjeux de la prévention. Représentants de l'ACQ – Sylvain Parisien, directeur et Marc Beaudoin, directeur adjoint – Direction santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ.

CHRONIQUES SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL, MAGAZINE CONSTRUIRE

Dossier SST Cadenassage, enfin une réglementation ! Été 2015

La gestion de la SST par l'accueil des travailleurs Automne 2015

Au menu du Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (CRCSTC) Printemps 2016

ACQCONSTRUIRE.COM

Quels seront vos taux CSST pour 2016 ? Juillet 2015

Nouvelles règles sur les manœuvres de recul des équipements lourds Janvier 2016

Quiz – Posez-vous les bons gestes en SST sur les chantiers ? Initiative marketing dont l'objectif est de sensibiliser les entrepreneurs et les salariés à la prévention sur les chantiers de construction. Dix questions permettent de tester leurs connaissances.

CALENDRIER

LES DOSSIERS QUI FAÇONNENT LE QUOTIDIEN D'UNE ORGANISATION!



SEPTEMBRE 2015

18 Le livre blanc de l'ACQ pour l'intégrité dans la construction : le programme Intégrité, un outil pour rétablir la confiance

L'Association de la construction du Québec a rendu public aujourd'hui un livre blanc dans lequel elle présente les solutions concrètes qu'elle a mises de l'avant pour rétablir la confiance dans l'industrie.

NOVEMBRE 2015

03 L'ACQ accueille favorablement les nouvelles mesures en matière de gestion des contrats publics proposées par le gouvernement du Québec

L'Association de la construction du Québec accueille favorablement les mesures annoncées dans le document « Passeport Entreprises : faciliter l'accès aux contrats de l'État » par le gouvernement du Québec dans le but d'améliorer la gestion des contrats publics et notamment, la création d'un Commissaire aux contrats publics. L'ACQ reconnaît que cette initiative ouvre la voie à l'application d'une vision plus rigoureuse et mieux intégrée de la gestion des contrats publics.

JANVIER 2016

29 L'ACQ accueille favorablement les nouvelles nominations au conseil des ministres

L'Association de la construction du Québec (ACQ) souhaite féliciter la nouvelle ministre du Travail, M^{me} Dominique Vien. « Notre association souhaite offrir sa collaboration à la nouvelle ministre du Travail dans la gouverne des dossiers touchant la construction et espère pouvoir compter sur son soutien pour surmonter les nombreux défis auxquels l'industrie doit faire face », a indiqué la présidente de l'ACQ, M^{me} Manon Bertrand.

FÉVRIER 2016

01 La Tour des Canadiens fait équipe avec les Plans de garantie ACQ

L'Association de la construction du Québec (ACQ) est fière d'annoncer que Tour TDC Développement Inc. a renouvelé sa confiance envers ses Plans de garantie pour son projet « Tour des Canadiens 2 ». En effet, l'ACQ a conclu une nouvelle entente avec le groupe immobilier Canderel, Cadillac Fairview,

le Fonds immobilier de solidarité FTQ et le Club de hockey des Canadiens afin que les unités du projet de la Tour des Canadiens 2 soient couvertes par les Plans de garantie ACQ au même titre de celles de la Tour des Canadiens 1 dont l'entente a été conclue en 2012.

MARS 2016

08 Construire se conjugue aussi au féminin

À l'occasion du 8 mars, *Journée internationale des femmes*, l'Association de la construction du Québec (ACQ) souhaite rappeler que construire se conjugue aussi au féminin et que chaque jour, elle travaille pour intégrer plus de femmes sur les chantiers du Québec. L'intégration des femmes dans l'industrie de la construction est un défi auquel l'ACQ souhaite contribuer d'une manière significative. Selon des données de la Commission de la construction du Québec (CCQ), les femmes ne représenteraient que 1,38 % des métiers et occupations de l'industrie de la construction au Québec. Cette proportion augmente à 12 % si l'on inclut toutes les professions (ex. : chargées de projets, personnel de bureau).

17 Budget 2016-2017 : Stagnation des investissements en infrastructure et hausse du fardeau fiscal des PME en construction

L'Association de la construction du Québec (ACQ) estime que les investissements en infrastructures annoncés par le gouvernement provincial ne permettront pas de rehausser le niveau d'activité de l'industrie de la construction qui est malheureusement en baisse constante depuis 2012.

24 L'implantation des recommandations de la CEIC plus que nécessaire, mais pas sans un véritable changement de culture

L'Association de la construction du Québec (ACQ) se réjouit de l'annonce du gouvernement du

Québec de mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC). De plus, l'ACQ invite le gouvernement à aller plus loin et à contribuer à un changement de culture dans l'industrie en soutenant l'implantation du programme Intégrité pour les entreprises en construction développé par l'ACQ.

AVRIL 2016

14 L'ACQ souligne son engagement dans la communauté à l'occasion de la Semaine de l'action bénévole

La Semaine québécoise de l'action bénévole, du 11 au 16 avril, bat son plein et l'Association de la construction du Québec (ACQ) désire souligner l'engagement de son personnel dans la communauté dans le cadre du programme de bénévolat corporatif.

28 L'ACQ invite tous ses partenaires de l'industrie à prendre un moment de recueillement à l'occasion du Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail

Au cours de l'année 2015, le personnel de la Direction de santé et sécurité du travail a effectué plus de 22 831 visites d'employeurs sur les chantiers de construction à travers le Québec.

JUIN 2016

09 AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 83 Les associations représentant les entrepreneurs en construction préoccupées et inquiètes

Alors que l'Assemblée nationale du Québec s'apprête à adopter le projet de loi 83 qui modifie par un amendement à la loi R-20, *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la*

construction, les représentants des entrepreneurs en construction, dont l'Association de la construction du Québec, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec, la Corporation des maîtres électriciens du Québec et la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec unissent leur voix pour dénoncer les impacts qu'auront cet amendement sur l'industrie de la construction.

Rapport du Commissaire au lobbying sur l'assujettissement des OSBL aux règles d'encadrement du lobbying – Il faut retirer le PL56 et recommencer rapidement le travail, disent les associations patronales du Québec

Alors que le Commissaire au lobbying vient de déposer son rapport d'impact du projet de loi 56 intitulé *Loi sur la transparence en matière de lobbying* (PL56) sur les organismes sans but lucratif (OSBL), nous, les organisations signataires, dont l'ACQ, estimons qu'il serait préférable de retirer ce dernier, afin d'entamer, dès l'automne, un chantier pour apporter des modifications à la Loi actuelle afin de la clarifier, de la simplifier et de la rendre plus cohérente et équitable.





DIRECTION

COMMUNICATIONS ET MARKETING

NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

Beaucoup d'efforts ont été consacrés dans le but d'actualiser l'image de marque de l'organisation. Des icônes identifient dorénavant chacune des directions de l'ACQ avec leurs propres couleurs pour les distinguer. Pour créer une marque forte, il a fallu revoir la charte graphique, concevoir une brochure corporative et une nouvelle pochette de presse, modifier la présentation des dépliants et créer des gabarits pour assurer la standardisation de l'univers graphique de la marque ACQ.



RELATIONS MÉDIAS UNE COUVERTURE MÉDIA PLUS POSITIVE !

L'ACQ est de plus en plus présente dans le paysage médiatique, et la dernière année nous en fournit une preuve éloquent. Les principaux porte-paroles de l'ACQ sont intervenus à maintes reprises dans les débats publics. On remarque une couverture média nettement plus positive que par les années passées.

La question de l'intégrité demeure un sujet d'intérêt pour les médias même après la publication du rapport de la commission Charbonneau. La question de la place des femmes dans toutes les sphères d'activités a pris beaucoup d'ampleur cette année, et l'industrie de la construction n'a pas fait exception à la tendance.

Nous avons également travaillé à mettre en évidence les entrepreneurs membres et nos lauréats du Banquet Reconnaissance dans le cadre du Congrès annuel. Ainsi, on a pu voir Stéphane Pépin de Gestion 3 dans 1 en première page du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec* sur le dossier de la place des femmes, ou encore Raymond Brunet de Ed Brunet à la une du quotidien *Le Droit* avec l'implantation du programme Intégrité.

L'objectif de rendre l'ACQ encore plus visible est donc sur une bonne lancée.

PRINCIPAUX PORTE-PAROLLES DE L'ACQ AUPRÈS DES MÉDIAS :

MANON BERTRAND,
Présidente

LUC BOURGOIN,
Directeur général

ERIC CÔTÉ,
Conseiller senior,
Direction des communications
et du marketing

LES UNES DE QUOTIDIENS

OU LES DOSSIERS QUI ONT FAIT LES UNES !

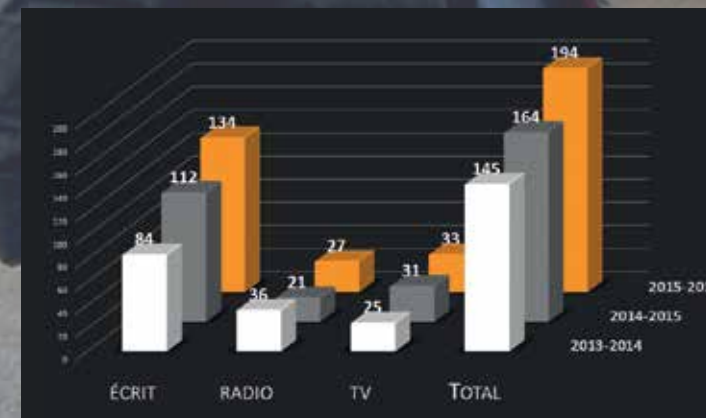
LES FRANCS-TIREURS

À TÉLÉ-QUÉBEC

LAURÉAT ACQ 2015

CONSTRUIRE SE CONJUGUE AU FÉMININ

JANVIER 2016



ENTREVUES
ET MENTIONS DANS
LES MÉDIAS

• CONGRÈS DE L'ACQ



Du 17 au 19 septembre 2015

Endroit - Fairmont Tremblant

Thématique : *S'engager dans le changement*

Présidence d'honneur du Banquet Reconnaissance : François Massicotte, vice-président, Cautionnements, Intact Assurance.

Conférenciers : Yves-Thomas Dorval, PDG du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Sam Hamad, ministre du Travail, de l'emploi et de la Solidarité sociale et Georges Brossard, fondateur de l'Insectarium de Montréal.

CONFÉRENCES :

- Table ronde sur le mandat de l'ACQ comme négociateur patronal : Productivité? Prospérité? Bilan et défis de 20 ans de relations du travail. Participants : Pier-Luc Bilodeau, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, Lyne Marcoux, négociatrice en chef de l'ACQ, Yves-Thomas Dorval, PDG du CPQ et François-Mario Lessard, Direction des relations du travail de l'ACQ. Modérateur : Francis Roy, premier vice-président et vice-président IC/I de l'ACQ.
- Les meilleures pratiques en gestion du changement Invité : Stéphane Éthier, professeur de HEC Montréal.
- Les changements à venir dans le paysage économique de la construction Invités : Jean-Philippe Cliche, économiste à l'ACQ et Luc Vallée, stratège en chef à la Banque Laurentienne. Animateur : Luc Bourgoin, directeur général de l'ACQ.
- Lancement du programme Intégrité de l'ACQ Invité : Pierre Hamel, Direction des affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ.
- L'intégration des femmes dans l'industrie de la construction. Invités : Samuel Harvey, coordonnateur, développement des compétences, Direction des relations du travail de l'ACQ et Marie-Ève Rodrigue, chargée de projets marketing, Direction des communications et du marketing de l'ACQ.

ATELIERS :

- Le bois massif et la construction d'édifices de grande hauteur
- La gestion électronique des documents

- La revue de jurisprudence en droit de la construction
- Le marché de la copropriété neuve à Montréal et à Québec
- Les contrats municipaux
- Les nouveaux produits et services de Plans de garantie ACQ
- Les changements au nouveau Code de construction du Québec – Chapitre 1 – Bâtiment et au Code national du bâtiment (2010).

LE PROJET QUI A FAIT NOTRE ANNÉE

La qualité de l'organisation et du contenu du Congrès 2015 de l'ACQ. Les participants ont été très satisfaits des conférences et des ateliers qui cadraient parfaitement avec leurs besoins. Ce fut donc un excellent travail d'équipe. Nous avons aussi célébré l'excellence en rendant hommage à 20 entrepreneurs émérites des secteurs IC/I et résidentiel.

L'équipe de la Direction des communications et du marketing

MAGAZINE CONSTRUIRE

Publication officielle de l'ACQ depuis **30 ans**, le magazine Construire c'est **4 éditions par année** où on trouve une variété d'articles abordant différents aspects de la construction au Québec : architecture, ingénierie, innovations, matériaux, etc.

Son tirage de plus de 25 500 exemplaires et ses 66 000 lecteurs font de cette publication l'outil de référence par excellence dans le secteur IC/I. Le magazine contient aussi 25 % de contenu résidentiel et aborde différentes chroniques variées : économie, relations du travail, affaires juridiques, techniques de construction, formations, etc.



ÉTÉ 2015

Thématique IC/I : Le cadénassage à l'Aluminerie Alouette à Sept-Îles



AUTOMNE 2015

Thématique IC/I : Efficacité énergétique (Place Bell, Laval)



HIVER 2016

Thématiques IC/I : Processus BIM (Aéroport de Québec) et Gestion d'une PME



PRINTEMPS 2016

Thématiques IC/I : Chantiers régionaux et camionnettes, fourgonnettes et équipements de chantier

Lancement de trois nouvelles rubriques : Intégrité, Entrepreneurs ACQ et Intégration des femmes.

Nombre de pages (moyenne pour chaque édition) **52**

Nombre de collaborateurs (chroniqueurs) **11**

Pourcentage consacré au contenu éditorial **70%**



PORTAIL ACQCONSTRUIRE.COM

JUIN 2015 À JUILLET 2016

Visiteurs :	95 992
Moyenne mensuelle :	7 999
Pages vues	159 785
Nombre d'articles diffusés :	287
Pourcentage de visiteurs utilisant les technologies mobiles :	26,97 %

PORTAIL ACQCONSTRUIRE.COM

Un nouveau visuel de notre portail ACQConstruire a été développé et plusieurs changements ont aussi été apportés au site :

- Création d'un fil continu de nouvelles en page d'accueil
- Ajout d'une section « Articles les plus lus »
- Suggestions d'articles à lire au bas des articles
- Amélioration du temps de vitesse de chargement des pages
- Augmentation de la visibilité des annonceurs
- Maximisation de la rétention des visiteurs pour qu'ils consultent le plus de contenu possible.

MÉDIAS SOCIAUX – INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (ICP)

MÉDIAS SOCIAUX	TOTAL
LinkedIn	4 349
Twitter	1 607
Facebook	2 094
Youtube	193
Google +	32
Instagram	58
Pinterest	3
Nombre total d'abonnés	8 336
Nombre de nouveaux abonnés en 2016	2 655 (augmentation de 47 %)

ACQ.ORG JUIN 2015 À JUILLET 2016	
Visiteurs :	263 924
Moyenne mensuelle :	21 994
Pages vues	1 374 691
Nombre de pages vues en moyenne par mois :	114 557
Pourcentage de visiteurs utilisant les technologies mobiles :	20,07 %

• PROMOTION DES PRODUITS ET SERVICES DE L'ACQ À LA RADIO

Associations régionales
affiliées
RÉSEAU BELL MÉDIA

AQC Québec
NRJ (98,9)

AQC Estrie
NRJ (106,1)

AQC Montérégie
BOOM-FM (104,1 – 106,5)

AQC Outaouais
(jusqu'en décembre 2015)
NRJ (104,1)

TRIBUNES



L'ACQ SUR TOUTES LES

Congrès ACQ Fairmont Tremblant
Du 17 au 19 septembre 2015
Kiosques Module C, Fiers et compétents,
Formation, programme Intégrité, Mutuelles
de prévention, Services résidentiels

Contech Québec
Centre de foires de Québec – ExpoCité
29 octobre 2015
Kiosque ACQ et ateliers Module C
et programme Intégrité



■ Groupe NH Photographes – Normand Huberdeau

Contech Montréal
Palais des congrès de Montréal
19 novembre 2015
Kiosque ACQ, ateliers Module C
et programme Intégrité

Prix Média
PontPop 2016
École de technologie supérieure
26 février 2016
Partenariat

Colloque *Construire se conjugue au féminin*
Siège social ACQ
16 mars 2016

Concours des Prix ESTim 2016
Chambre de commerce de l'Est
de Montréal
Tohu 5 mai 2016
Partenaire - *Prix Entreprise
de la construction*

Sommet Construction 2016
Hôtel Le Westin, Montréal
9 mai 2016

Conférence – *Les trois grandes associations
patronales font le point*

Luc Bourgoin, Association de la construction
du Québec (ACQ)

Pierre Tremblay, Association
des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec (ACRGQT)

Luc Bélanger, Association des professionnels
de la construction et de l'habitation du Québec
(APCHQ).

Grand forum de mobilisation *Vers une
stratégie québécoise pour l'écosystème
de la construction*
Hôtel Le Westin, Montréal
27 mai 2016
Partenariat avec le Conseil du patronat
du Québec

RÉALISATIONS

MODULEC.CA

Rafraîchir le site modulec.ca. Après le lancement de la nouvelle image de marque l'année dernière, il fallait maintenant arrimer le tout au site Web. Pour y parvenir, deux aspects importants ont été pris en considération : la simplification de la navigation et une présentation simple du produit grâce aux descriptions détaillées et aux visuels de l'application (saisies d'écran).



IMAGE DE MARQUE DES MUTUELLES DE PRÉVENTION ACQ

Les outils de promotion des Mutuelles de prévention ACQ ont été revus dont l'ajout d'une présentation des économies potentielles pouvant être réalisées en fonction du métier afin de personnaliser et rendre le service plus tangible. L'équipe des communications et du marketing a également créé une iconographie distincte et conçu une campagne de promotion en misant sur la prévention sur les chantiers. Un quiz où l'on découvre son profil de gestionnaire de la santé et de la sécurité sur les chantiers est maintenant en ligne.



UNE SEULE TROUSSE MÉDIA

Pour plus d'efficacité et dans le but de centraliser l'information, les différentes troupes média ont été regroupées en un seul outil facilitant ainsi la recherche des annonceurs pour qu'ils puissent voir en un coup d'œil toutes les possibilités d'affichage.

Cette nouvelle trousse regroupe les espaces publicitaires disponibles dans le magazine Construire, sur le portail ACQConstruire.com ainsi que pour le calendrier 2017.

PRODUCTION DE VIDÉOS DOSSIER DES FEMMES

Trois courtes vidéos ont été réalisées pour déconstruire les mythes entourant l'accès des femmes sur les chantiers de construction. Des consultations avec des entrepreneurs ont été effectuées pour cibler les sujets stéréotypés. Elles ont été supervisées par l'ACQ et une équipe d'étudiants au doctorat en psychologie industrielle. On a sélectionné les mythes suivants : le respect, la productivité et les obligations familiales. Diffusion : Congrès annuel de l'ACQ et colloque *Construire se conjugue au féminin*.

CRÉATION D'UN GUICHET UNIQUE DES COURS POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE D'ENTREPRENEUR RBQ

De 11 guichets régionaux, on est passé à un guichet unique à la fin de février 2016. En plus de se retrouver avec une mise en page plus aérée, on note une offre de cours plus visible dans le réseau ACQ sans avoir à visiter chaque page régionale. Parmi les autres avantages, citons la facilité d'identification des quatre programmes offerts ainsi qu'une augmentation de 40 % par rapport à 2015 du nombre de visites sur les pages des cours d'obtention de la licence RBQ.





DIRECTION

SERVICES CORPORATIFS

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

Le Comité des directeurs généraux s’est réuni à plusieurs reprises et s’est penché sur des dossiers majeurs pour l’Association. Recrutement, référencement, cautionnements, nouveau système de gestion des membres, facturation provinciale, formation, services résidentiels, autant de thématiques qui ont garni les plans de ces rencontres. Les directeurs généraux se sont montrés très actifs et engagés envers l’évolution des différents dossiers. Ils se sont impliqués, en collaboration avec les employés de l’ACQ Provinciale, au sein de divers comités. Cela est important dans la mesure où, dans le traitement des différents dossiers, il faut garder un regard fédératif tout en considérant une perspective régionale.

Le Comité de recrutement a mandaté la Direction des services corporatifs pour organiser une journée de « *team building* » qui a réuni plus de 50 participants, employés de l’ACQ Provinciale et des ACQ affiliées. En plus de permettre un certain rapprochement, cette journée nous a permis de réfléchir sur notre positionnement en tant qu’association, les bénéfices exclusifs qui découlent de notre offre de services et des stratégies de recrutement que nous mettons de l’avant.

Le personnel de la Direction des services corporatifs, pour sa part, a réalisé divers mandats au courant de l’année, tel que présenté dans les pages suivantes. En résumé, le taux de participation aux cours offerts par la Mutuelle de formation a connu son plus haut niveau cette année. Le répertoire des projets ainsi que le module des dessins d’atelier sont de plus en plus utilisés par les membres de l’ACQ. À l’interne, la transition du parc informatique vers des solutions mobiles va bon train. De plus, l’ACQ s’affirme davantage de par ses initiatives relatives au développement durable. Entre autres, le projet de bénévolat corporatif a été un franc succès. Un nouveau service d’accompagnement a été mis sur pied afin d’aider les entreprises qui participent au programme Intégrité dont le taux d’adhésion est en croissance. Des analyses économiques continuent d’être réalisées afin de tenir les entrepreneurs informés des tendances dans le marché de la construction. Finalement, les membres de l’ACQ et le personnel interne ont pu bénéficier des services d’expertise technique offerts par la Direction des services corporatifs. À ce titre d’ailleurs, les membres de l’ACQ ont promptement été informés des récentes modifications au Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment, au cours d’une tournée de formation.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Lorsque la Mutuelle de formation a publié le bilan sur le taux de participation des entrepreneurs aux formations. Un taux de participation record depuis sa création, plus de 70 cours ont été offerts à plus de 600 participants.

*Joseph Faye, directeur
Direction des services corporatifs*



L’ACQ SUR TOUTES LES TRIBUNES

- Participation à la conférence des dirigeants d’associations organisée par l’Association canadienne de la construction, Toronto, du 15 au 17 octobre 2015
- Participation à la journée de réflexion et de travail sur la place des femmes dans la construction, organisée par Option Femmes Emploi, Casino du Hilton Lac-Leamy, Gatineau, 1^{er} décembre 2015.



ÉCONOMIE

2015 ET 2016 NE SONT PAS DE GRANDES CUVÉES EN CONSTRUCTION AU QUÉBEC

Il ne fait aucun doute que l’industrie de la construction est en ralentissement depuis quelques années déjà. En effet, on s’éloigne de plus en plus du niveau record de 165,5 millions d’heures travaillées qui a été atteint en 2012. Nous avons effectué 140 millions d’heures en 2015, une diminution de plus de 18 % en seulement 3 ans. La diminution du prix des ressources naturelles combinée à l’achèvement des grands travaux institutionnels et au ralentissement dans le secteur du génie civil et de la voirie sont en grande partie responsables de cet état de fait. Voici une revue de ce qui se passe au Québec depuis quelques années.

LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le secteur industriel a fortement ralenti au Québec, passant de 1,32 milliard de dollars d’investissement en 2013 à moins d’un milliard en 2015. Pour leur part, les heures travaillées telles que comptabilisées par la Commission de la construction du Québec (CCQ) sont passées de 18,2 millions à 10,2 millions en 2015.

La chute des prix des ressources naturelles est en très grande partie responsable de cet état de fait. En fait, entre le mois de mai 2011 et le mois d’avril 2016, l’aluminium a perdu 40 % de sa valeur, le fer 66 % et le cuivre 45 %. Ces 3 métaux constituent une grande partie de la

richesse de notre sous-sol, ce qui a bien évidemment des répercussions sur le démarrage de projets miniers dans le nord de la province. Pour les optimistes, sachez que les prix de ces ressources sont en remontées depuis leur creux atteint à l’hiver 2016, et ceci pourrait constituer une tendance pour les mois à venir. Il reste cependant énormément de chemin à faire avant de revenir aux sommets de 2011 et 2012, des prix qui ne seront peut-être jamais égalés dans l’avenir.

Toutefois, il n’y a pas que de mauvaises nouvelles du côté des ressources naturelles. En effet, le prix du carbonate de lithium a énormément augmenté depuis un an, alors que le secteur de l’automobile électrique en aura grandement besoin durant les prochaines années. De plus, les terres rares sont aussi très recherchées au niveau mondial. Ceci est certainement de bon augure pour le Québec qui détient ces ressources.

L’effet du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain se fait cependant toujours attendre, alors que plusieurs s’attendent à ce que ceci ait un impact positif sur les exportations et ultimement, sur les investissements en construction des fabricants et exportateurs québécois. Pour l’instant, on a l’impression que ces derniers ont du mal à croire que cette diminution du taux de change est permanente et hésitent à effectuer les investissements nécessaires pour augmenter leur production à long terme.

LE SECTEUR INSTITUTIONNEL-COMMERCIAL

Le secteur institutionnel a lui aussi ralenti au Québec l’année dernière, passant de 2,89 milliards de dollars d’investissement en 2014 à moins 2,43 milliards en 2015. Pour sa part, le secteur commercial a diminué constamment depuis 2012, passant de 4,4 milliards à 3,75 milliards en 2016. Selon la CCQ, les heures travaillées dans le secteur institutionnel-commercial sont passées de 77,8 millions en 2014 à 77,4 millions en 2015 et devraient diminuer à 75 millions en 2016.

La construction institutionnelle a grandement bénéficié des deux mégas-hôpitaux au cours des dernières années : le CHUM et le CUSM. Elle a aussi profité de nombreux ouvrages de restauration et d’amélioration d’autres hôpitaux dans la province, entre autres à Québec et à Sherbrooke. D’autres projets en santé sont en cours, comme le CHU Sainte-Justine, l’hôpital de Baie-Saint-Paul et le centre intégré en cancérologie à Lévis, pour ne nommer qu’eux. La construction de centres de détention à Amos, Sept-Îles et Sorel-Tracy permet aussi d’atténuer le ralentissement du secteur institutionnel. Fait important à noter, ce secteur dépend en grande partie des investissements faits au plan québécois des infrastructures du gouvernement du Québec, et ceux-ci sont appelés à diminuer au cours des prochaines années. Ceci aura certainement des impacts sur le secteur en termes d’emplois, de contrats aux entrepreneurs en construction, mais aussi en termes de qualité des bâtiments institutionnels qui souffrent d’un déficit d’entretien flagrant.

Côté commercial, la diminution des investissements est principalement causée par la construction rapide d’édifices commerciaux ces dernières années. Le marché doit d’abord absorber ce qui est déjà construit

LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

En ce qui concerne le secteur résidentiel, c’est au niveau de la rénovation domiciliaire que les bonnes nouvelles

se trouvent. Les investissements y sont passés de 10,41 milliards en 2011 à 12,19 milliards en 2015, et il semble que la croissance sera encore au rendez-vous en 2016.

Une légère diminution est cependant prévue dans le résidentiel neuf en 2016, un secteur qui n’a pas cessé de diminuer depuis 2012. La CCQ anticipe d’ailleurs que les heures travaillées en 2016 diminueront à 26 millions, un niveau que l’on n’avait pas connu depuis 2004.

Fait à noter, le niveau des ventes résidentielles augmente plus rapidement que les inscriptions en vigueur depuis plus d’un an. Selon la Fédération des chambres immobilières du Québec, les ventes devraient croître de 3 % en 2016 pour atteindre 76 000 transactions, un sommet en 4 ans. Voilà qui devrait freiner la hausse du nombre de propriétés invendues et qui pourrait ultimement faire redémarrer la construction d’habitations neuves dans les prochaines années.

LE SECTEUR DU GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

Les investissements dans le secteur du génie civil et voirie ont connu un ralentissement marqué au cours des 2 dernières années, passant de 15,83 milliards de dollars en 2013 à 12,7 milliards en 2015. Ceci se reflète aussi sur les heures travaillées, qui sont passées de 36,5 millions en 2012 à 26,3 millions en 2015.

Les prévisions sont cependant encourageantes pour 2016. L’échangeur Turcot et le nouveau pont Champlain seront les vecteurs de croissance du secteur du génie civil et voirie. De plus, la construction d’une nouvelle ligne de transport électrique entre Chamouchouane et Montréal contribuera considérablement à l’augmentation de l’activité du secteur. La CCQ prévoit que les heures travaillées devraient remonter à 32 millions en 2016, ce qui sera certainement salutaire pour le secteur.

L’ACQ SUR TOUTES LES

CHRONIQUES ÉCONOMIE
MAGAZINE CONSTRUIRE
ACQCONSTRUIRE.COM

Construction 2015 : Un faux départ
Été 2015

L’industrie de la construction québécoise :
En récession ?

Automne 2015

L’élection fédérale et son impact
sur la construction au Québec

Hiver 2016

L’impact des budgets fédéral et provincial
sur la construction québécoise

Printemps 2016

« Les investissements en construction non résidentielle du secteur public demeureront à des niveaux élevés pour les années à venir, tandis que le secteur privé sera affecté par la faiblesse des prix des ressources naturelles. »

Congrès ACQ 30 septembre 2015 – Tremblant
Table ronde – Les changements à venir dans le paysage économique de la construction.

GRANDS CHANTIERS IC/I AU QUÉBEC

Projet	Valeur (M\$)	Échéancier
CHUM (Montréal)	3 630,9	2020
Cimenterie (Port-Daniel/Gascons)	1 100	2016
CHU Sainte-Justine (Montréal)	939,6	2018
Complexe 3R (Trois-Rivières)	800	-
Stornoway Diamond – Projet Renard (Chibougamau)	775	2016
Bridgestone Canada (Joliette)	312	2023
Aéroport Jean-Lesage (Québec)	277	2017
Green Cross Biotherapeutics (Ville Saint-Laurent)	275	2019
Pratt & Whitney (Longueuil)	275	2018

Source : CCQ

L’ÉVÉNEMENT
QUI A FAIT
MON ANNÉE

La mission commerciale à Philadelphie qui a eu lieu du 20 au 22 juin 2016, alors que j’ai eu l’occasion d’accompagner des entrepreneurs membres de l’ACQ dans cette ville. Pouvoir contribuer à l’expansion des activités de nos membres sur la scène internationale est quelque chose de fort valorisant, et je suis fier d’y avoir participé.

Jean-Philippe Cliche,
Économiste



FORMATION

MUTUELLE DE FORMATION (CEFACQ)

La programmation de formations 2015-2016 a connu un succès retentissant : plus de 70 sessions de formation ont été offertes partout au Québec et plus de 600 personnes y ont pris part. Ces résultats démontrent que les entrepreneurs ont la volonté de développer leurs compétences et celles de leurs équipes. Une offre de cours de qualité, proposée même à l’extérieur des grands centres, est plus que jamais pertinente pour répondre à ce besoin.

De plus, les entreprises qui ont adhéré au Programme Intégrité ont pris part à des formations sur la prise de décisions éthiques offertes dans le cadre des activités du CEFACQ.

VERSEMENT DES SOMMES NON
UTILISÉES EN FORMATION AUPRÈS
DE LA MUTUELLE DE FORMATION

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d’œuvre (loi du 1 %) permet aux entreprises assujetties de déposer les sommes non investies pour la formation de leurs employés auprès de la Mutuelle de formation de l’ACQ.

Des changements législatifs ont eu un impact majeur sur le nombre d’entreprises assujetties à la loi. Malgré tout en 2015, 11 entreprises ont versé 121 000\$ à la Mutuelle de formation. Le conseil

d’administration remercie ces entreprises de contribuer au développement du capital humain de notre industrie. Les sommes recueillies servent à la conception de formations qui seront diffusées partout au Québec, via le réseau des ACQ affiliées.

FORMATIONS MENANT À LA LICENCE
DE LA RBQ

L’ACQ offre à ses membres des programmes de formation destinés à ceux qui désirent être répondants sur la licence d’une entreprise de construction de la RBQ. Quatre programmes sont reconnus par la RBQ et un cinquième programme le sera sous peu. Afin de toujours mieux répondre au besoin et d’optimiser la préparation des futurs entrepreneurs, ces programmes sont soumis à des révisions régulières. Plusieurs modules ont subi une révision majeure cette année et seront offerts aux participants dans les prochains mois.

CERTIFICAT DE QUALITÉ DES
INITIATIVES DE FORMATION

L’ACQ a obtenu un Certificat de qualité des initiatives de formation. Ce certificat exonère l’Association de certaines exigences fiscales et administratives relatives à la loi du 1%. L’obtention de ce certificat renforce l’importance que l’ACQ accorde au développement des compétences de ses employés.

PLUSIEURS COURS
ONT ÉTÉ OFFERTS CETTE
ANNÉE, NOTAMMENT :

- Proactivité sur un chantier : anticiper et agir
- Stratégie de réalisation en estimation
- Les plans et devis : savoir discerner les points critiques
- Positionner son entreprise face à des clauses contractuelles difficiles
- ARC, RQ, CCQ, comment s’y conformer ?
- Gestion financière : parler le même langage que son comptable
- Construction résidentielle neuve : obligations du promoteur, de l’entrepreneur et du sous-traitant
- Novoclimat 2.0
- Les avantages et les allocations versés aux salariés, imposables ou non ?
- Gestion des calendriers d’exécution MS Project
- Négocier efficacement dans la gestion d’un projet de construction



L'ACQ SUR TOUTES LES

CHRONIQUES FORMATION MAGAZINE CONSTRUIRE ET ACQCONSTRUIRE.COM

L'amélioration continue : une démarche pertinente pour les entrepreneurs ?

Automne 2015

Transfert des apprentissages : le rôle du gestionnaire

Hiver 2016

La Loi du 1 % : Réduction des coûts et du fardeau administratif pour près de 8 000 PME

Hiver 2016

Prendre un temps d'arrêt pour apprendre et améliorer ses façons de faire

Printemps 2016

Participation comme exposant à l'Événement Carrières – Journée de l'emploi, Laval, 28 septembre 2015.

Des représentants du Service de la formation ont également participé à des conférences et des panels avec le Réseau des professionnels de la formation du Québec (RPFQ), le 18 février 2016 et l'Institut pour la performance et l'apprentissage, le 31 mars 2016. L'une des conseillères en formation de l'ACQ fait d'ailleurs partie du conseil d'administration du RPFQ.

Tournois de golf de l'ACQ Métropolitaine, de la Mauricie/Bois Francs/Lanaudière/Centre-du-Québec et Montérégie – Kiosque d'information, semaine du 30 mai 2016.

LE PROJET QUI A FAIT NOTRE ANNÉE

Le Service de la formation a entrepris un gros projet cette année : la révision en profondeur du programme *Exécution de travaux de construction* dans le cadre des cours menant à l'obtention d'une licence RBQ.

Ce projet a nécessité la collaboration de plusieurs employés de la Direction des services corporatifs, de la Direction des communications et du marketing et de formateurs.

Tout le personnel est très fier du programme renouvelé et tenait à souligner la contribution exceptionnelle de tous les intervenants.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

DE NOMBREUSES RÉALISATIONS D'IMPORTANCE

L'année 2015-2016 a été riche en actions en ce qui concerne l'engagement de l'ACQ envers le développement durable ! Après avoir clarifié sa vision et solidifié ses objectifs, l'ACQ a débuté sa troisième année, suivant l'embauche d'une professionnelle en développement durable, avec la concrétisation de projets liés à son plan d'action en développement durable. Un des projets phares de l'année 2015-2016 a été le développement et la mise en place du projet de bénévolat corporatif en collaboration avec des organismes communautaires locaux (Fondation Santa Cabrini, Chevaliers de Colomb, Service d'aide communautaire d'Anjou et Répit Providence), les employés du siège social et le Comité de bénévolat corporatif composé d'employés de plusieurs directions.

Deuxième initiative d'importance: la création d'un nouveau trophée de développement durable (le trophée Innovation et Construction durable) visant à reconnaître l'engagement et la vision d'une entreprise de construction s'étant démarquée par ses pratiques exemplaires en développement durable. Les membres du jury ont fait leur choix à l'aide d'information portant sur la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion globale, la gestion des ressources naturelles, les réalisations et les implications exemplaires. Le tout premier récipiendaire se verra remettre son prix dans le cadre du Congrès 2016.

COMITÉ VERT

Plusieurs activités de promotion et de sensibilisation ont aussi eu lieu tout au long de l'année afin de mener à bien le positionnement interne de l'ACQ et développer sa stratégie de développement durable au sein de ses pratiques quotidiennes. Les principales réalisations du Comité vert sont les suivantes :

- Collecte semestrielle de vêtements, jouets et petits articles ménagers
- Organisation d'une activité estivale pour les employés et leur famille (camion de crème glacée et atelier d'apiculture)
- Vente de pots de miel afin d'autofinancer la ruche de l'ACQ
- Adhésion au projet *Monarque sans frontière* en collaboration avec l'Insectarium de Montréal et l'Université du Kansas.

PRODUCTION DE DOCUMENTS

- Création d'un feuillet d'information sur la construction durable, produit par les experts de l'ACQ en collaboration avec les membres du Comité des fournisseurs de l'ACQ.
- Mise à jour et bonification des outils figurant dans la section spécialisée en développement durable du site Web de l'ACQ.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

LE PROJET DE BÉNÉVOLAT CORPORATIF A CONNU UN TEL SUCCÈS QUE LA DIRECTION GÉNÉRALE A DÉCIDÉ DE BONIFIER LA BANQUE D'HEURES ALLOUÉE ANNUELLEMENT FAISANT PASSER CELLE-CI DE 70 HEURES À 90 HEURES ET QUE TOUTES LES HEURES ONT ÉTÉ UTILISÉES PAR LES EMPLOYÉS, ET CE, 2 MOIS AVANT LA DATE LIMITE !



L'ACQ SUR TOUTES LES

CHRONIQUES DÉVELOPPEMENT DURABLE MAGAZINE CONSTRUIRE ET ACQCONSTRUIRE.COM

Concevoir des matériaux de construction durables : l'exemple de CGC en 10 questions
Été 2015

Le processus BIM : Un outil en vogue pour le développement durable sur les chantiers !

Hiver 2016

Nouvelle aide financière pour vos projets de construction durable

Printemps 2016

PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU MILIEU

Collaboration avec le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) dans le cadre du rapport de recherche « *Le bâtiment durable au Canada : Évaluer les impacts et les opportunités sur les marchés* » diffusé en février 2016

Partenariat avec l'organisme Écobâtiment dans le cadre du projet de sensibilisation *RénEAUvation énergétique* visant une tournée régionale de conférences sur l'intégration de mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Participation à la Coalition énergie et construction durable

Participation au comité de développement durable de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 12 avril 2016 lorsque la direction générale annonça la bonification de la banque d'heures allouée aux projets de bénévolat corporatif et que la séance d'information aux employés du siège social – préparée par les membres du Comité de bénévolat corporatif dans le cadre de la Semaine canadienne de l'action bénévole – a connu un immense succès !

*Maryanne Cliche
Conseillère en développement durable
Direction des services corporatifs*



PROGRAMME INTÉGRITÉ

UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR L'ACTION COLLECTIVE DE L'ACQ ET SON PROGRAMME INTÉGRITÉ

L'année 2015-2016 a été charnière pour l'action collective et le programme Intégrité puisque ces deux initiatives ont augmenté considérablement leur rythme de croisière en faisant connaître et reconnaître leurs visées auprès des entrepreneurs et des différentes parties prenantes du milieu de la construction.

L'implantation du programme Intégrité au sein même du siège social de l'ACQ a marqué le pas afin d'encourager les entreprises à adhérer à ce nouveau projet et fait reconnaître l'engagement concret de l'ACQ envers l'adoption de saines pratiques d'affaires éthiques. Le nouveau service d'accompagnement en entreprises a pris officiellement son envol avec les premières inscriptions hors projets pilotes dès le début de l'année et les professionnels responsables du service ont travaillé à peaufiner les processus et à étoffer les outils proposés afin d'offrir un service des plus personnalisés aux entrepreneurs.

Parallèlement à ces activités, le Groupe de travail Action collective, de concert avec la permanence de l'ACQ, a veillé au développement de la certification et à la mise en place progressive de l'organisme sans but lucratif qui chapeautera son application. Pour ce faire, des documents incluant des critères de certification préliminaires, un plan d'affaires ainsi qu'une stratégie de collaboration

avec les organismes partenaires ont été adoptés afin de formaliser le processus et faire progresser le volet ultime de l'action collective.

Enfin, les premiers audits pilotes ont débuté en collaboration avec des entreprises volontaires afin d'instaurer une procédure et des lignes directrices claires, crédibles et adaptées au processus de certification indépendant.

Finalement, plusieurs activités de promotion et de représentation ont eu lieu tout au long de l'année tant au niveau des entrepreneurs que des donneurs d'ouvrage afin d'informer les acteurs du milieu de la construction et ultimement les encourager à participer au mouvement d'action collective proposée par l'ACQ.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

EN PLUS DES 6 ENTREPRISES PILOTES À AVOIR FINALISÉ L'IMPLANTATION DE LEUR PROGRAMME, L'ACQ COMPTE DÉSORMAIS PLUS DE 11 INSCRIPTIONS AU SERVICE ET PLUSIEURS À VENIR.

ORGANISATIONS RENCONTRÉES

Aéroports de Montréal	Fédération des chambres de commerce du Québec
Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECC)	Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC)
Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)	Hatch
Association québécoise des cadres scolaires (AQCS)	Hydro-Québec
Autorité des marchés financiers (AMF)	Ivanhoé Cambridge
Bureau de l'inspecteur général de Montréal	Ministère de la Sécurité publique
Bureau des normes du Québec	Ministre du Travail
Commission de la construction du Québec (CCQ)	Port de Montréal
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ)	Régie du bâtiment du Québec
Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)	Richter
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)	Roche
Comité de suivi de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction	Société de transport de Laval
Commissaire au lobbyisme	Société de transport de Montréal
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction	Société des alcools du Québec
Conseil du patronat du Québec	Société québécoise des infrastructures
Conseil du Trésor	Tables des directeurs approvisionnement de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM)
Denis St-Martin, Université de Montréal	Transparency International (Montréal)
Desjardins	Transparency International Canada
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)	Travaux publics Canada
	Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)
	Traveler's Canada
	Unité permanente anticorruption (UPAC)
	Ville de Laval



L'ACQ SUR TOUTES LES

Congrès annuel de l'ACQ, kiosque, 17,18 et 19 septembre 2015

Contech Québec et Contech Montréal, kiosque et présentation du programme Intégrité, Québec, 29 octobre 2015 et Montréal, 19 novembre 2015

Journée des bâtisseurs de l'ACQ Montérégie, kiosque, 10 décembre 2015

Colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec, kiosque, 25 avril 2016

ACQ Outaouais, allocution à la remise des attestations, 28 avril 2016

Sommet de l'APCHQ, allocution, 9 mai 2016, Montréal

CHRONIQUES INTÉGRITÉ MAGAZINE CONSTRUIRE ACQCONSTRUIRE.COM

Les dix étapes cruciales
du programme Intégrité
Automne 2015

Saurez-vous protéger votre
plus précieux atout ?
Hiver 2016

Le rôle de l'agent d'intégrité
Printemps 2016

L'énoncé de mission, vision et valeurs,
un document trop souvent sous-estimé
ACQConstruire.com, décembre 2015

PRODUCTION DE DOCUMENTS

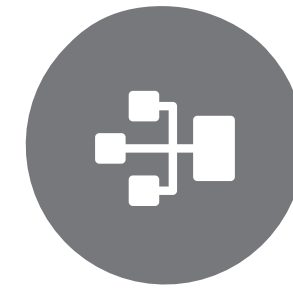
- Traduction en anglais de la trousse Intégrité
- Pochettes de présentation
- Outil aide-mémoire pour les entreprises en support à la préparation de leur demande de certification
- Création d'un microsite exclusif aux participants
- Protocole de visibilité
- Plan d'affaires du Conseil de certification de l'industrie de la construction (CCIC).



LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 28 avril 2016, lorsque l'entrepreneur général Ed Brunet et le Groupe P.F. Brisson Peinture, deux entreprises(hors projets pilotes) ayant terminé avec succès l'implantation de leur programme Intégrité, se sont vu remettre leur attestation de l'ACQ dans le cadre d'un 5 à 7 organisé par l'ACQ Outaouais.

Marianne Cliche
Conseillère en développement durable
Direction des services corporatifs



SALLE DE PLANS ET INFORMATIQUE

MODULE C: 3 500 PROJETS OFFERTS AUX ENTREPRENEURS!

Module C permet aux entrepreneurs de visualiser chaque année des milliers d'appels d'offres publics et privés, de collaborer avec leurs partenaires (invitations à soumissionner) et de centraliser leurs documents (dessins d'atelier).

En 2015-2016, plus de 3 500 projets ont été mis à la disposition des entrepreneurs pour consultation, à travers le répertoire des projets dans Module C. Ce chiffre est d'ailleurs constant depuis 2012.

Le nombre d'entreprises membres de l'ACQ qui utilisent le répertoire des projets est en constante hausse depuis les 4 dernières années. En 2016, à peu près 1 membre de l'ACQ sur 2 est un utilisateur du répertoire des projets (voir tableau 1).

UN GUICHET UNIQUE

De plus en plus d'entreprises membres de l'ACQ utilisent également le module de gestion des invitations. Ce module est un **guichet unique** qui permet aux entrepreneurs généraux de créer, de diffuser et de gérer leurs invitations à soumissionner en donnant accès aux plans, devis et addenda uniquement aux entrepreneurs sélectionnés. Le tableau 2 témoigne de la progression

Tableau 1

Entreprises membres utilisant Module C	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Les Îles	170	185	187	194
Estrie	259	290	300	327
Laval/Laurentides	107	106	118	117
Mauricie/Bois-Francs/Lanaudière/Centre-du-Québec	309	328	337	347
Métropolitaine	114	140	151	159
Montréal	221	241	248	261
Nord-Est-du-Québec	38	43	45	48
Ouest du Québec	10	10	11	24
Outaouais	159	187	208	238
Québec	670	709	700	711
Saguenay/Lac-Saint-Jean	192	187	185	193
Total	2 249	2 426	2 490	2 619

du nombre d'entreprises membres de l'ACQ utilisant le module de gestion des invitations à soumissionner.

Tableau 2

	Nb entreprises	Nb projets	Nb invitations
2012-2013	1	4	77
2013-2014	6	34	1 425
2014-2015	18	170	14 897
2015-2016	26	263	25 474

En outre, le module de gestion des dessins d'atelier a été considérablement amélioré. Rappelons que ce module offre aux entrepreneurs et professionnels un **espace de collaboration** pour le dépôt, la consultation, l'annotation et l'approbation des dessins d'atelier.

PLUS D'UNE CINQUANTAINE DE VISITES EN ENTREPRISES

L'adoption de ces solutions entraîne une modification des façons de travailler et nécessite un accompagnement personnalisé. C'est ce que le gestionnaire de produits TI a effectué durant l'année en réalisant 52 visites en entreprises, partout au Québec.

Par ailleurs, en collaboration avec la Direction des communications et du marketing, une stratégie a été élaborée et réalisée, visant à renforcer le positionnement de Module C. Parmi les actions concrètes, notons le rafraîchissement du site Web de Module C ainsi que la conception d'un dépliant promotionnel d'une qualité remarquable.

AMÉLIORATION CONTINUE ET MOBILITÉ

Cette année a été celle de l'amélioration continue au Service informatique. L'équipe a travaillé dans le but de rajeunir certains aspects du parc informatique.

Des disques de type SSD ont remplacé tous les disques à plateaux pour obtenir une meilleure performance des ordinateurs existants. Les écrans vieillots, qui n'étaient plus adaptés à la réalité des nouveaux logiciels, ont été remplacés. Ces nouveaux écrans qui donnent un affichage plus clair atténuent la fatigue oculaire et diminuent le risque du syndrome de la vision artificielle (*Computer Vision Syndrome*).

Comme la mobilité est de plus en plus nécessaire, des choix cruciaux ont dû être faits. Par exemple, un nouveau type de matériel mobile a été sélectionné, le cryptage des disques durs des portables et des tablettes avec la technologie « BitLocker » de Microsoft a été implanté et Windows 10 a été installé sur ces équipements mobiles. Toute cette mobilité a nécessité un lien Internet plus rapide au bureau de Montréal. L'équipe du Service de gestion des technologies a donc pu négocier avec le fournisseur pour doubler la vitesse du lien, tout en obtenant une réduction de près de 50 % du coût mensuel. Cela permet de répondre dès maintenant à la demande ainsi qu'aux besoins futurs en termes de mobilité au sein de l'ACQ.

TRIBUNES

L'ACQ SUR TOUTES LES

ACQ Québec, présentation de Module C aux membres du conseil d'administration de cette association régionale
5 août 2015

Tournoi de golf de l'ACQ Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Les Îles, promotion de Module C
28 août 2015

Contech Québec, atelier sur le module des dessins d'atelier
29 octobre 2015

Contech Montréal, atelier sur le module des dessins d'atelier
19 novembre 2015

Journée des bâtisseurs, ACQ Montérégie, kiosque Module C
10 décembre 2015

Colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), kiosque Module C Montréal, 18 avril 2016

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 18 mars 2016, lorsqu'en collaboration avec l'ACQ Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles, nous avons signé un contrat de licence d'utilisation du module de gestion des invitations avec TELUS Communications, un donneur d'ouvrage d'importance du Bas-Saint-Laurent.

Sébastien Fafard
Gestionnaire de produits TI



PLANS DE GARANTIE ACQ

MOT DU PRÉSIDENT

J'ai été nommé président de Plans de garantie ACQ et de Garantie Habitation ACQ à la fin de l'année 2015. J'en profite pour remercier mon prédécesseur, Marc-André Roy, qui a occupé le siège de président de La garantie Qualité Habitation et de Plans de garantie ACQ durant près de sept ans.

Me voici donc en début de mandat et ce ne sont pas les défis et les idées qui manquent. En ce qui concerne, Qualité Habitation, je veux rappeler que toutes les garanties seront honorées jusqu'à leur échéance, pour rassurer les consommateurs.

Pour ce qui a trait aux Plans de garantie ACQ, on peut parler d'un produit qui a atteint sa maturité au cours des 30 dernières années. Nous sommes à l'heure de la bonification de l'offre et notre personnel consacre toute son énergie à proposer de nouveaux produits et services destinés aux entrepreneurs résidentiels. Nous sommes tous très fiers de notre Service d'accompagnement et de notre Service de livraison d'unités VIP. Quant à nos inspecteurs, ils veillent à la bonne marche des travaux exécutés par les sous-traitants.

Depuis mon arrivée à la présidence de Plans de garantie ACQ et de Garantie Habitation ACQ, je dois m'assurer que tous les outils sont en place pour assurer la croissance de notre organisation. Mon plan de match est le suivant :

- Prioriser la formation pour que les entrepreneurs obtiennent leur licence et qu'ils puissent parfaire leurs connaissances dans le but de construire des bâtiments de qualité
- Faciliter la revente de propriétés avec la création de Garantie Habitation ACQ, une protection contre les vices cachés et les vices de construction.

René Hamel
Président

Plans de garantie ACQ
Qualité Habitation

Garantie Habitation ACQ
Vice-président habitation de l'ACQ

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis que la Garantie de construction résidentielle (GCR) a pris la relève pour gérer le nouveau plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, Qualité Habitation assume entièrement ses responsabilités vis-à-vis les consommateurs, tout en accompagnant les entrepreneurs dans leur passage vers le nouvel administrateur.

Au cours de la dernière année, toute l'équipe de Plans de garantie ACQ a été en mode proactif. Nous offrons, bien sûr, la garantie privée pour les immeubles de plus de 4 unités privatives superposées et nous profitons du dynamisme du secteur résidentiel pour proposer de nouveaux produits et services à notre clientèle.

Nous sommes très heureux des deux ententes signées avec Smart Reno et Réno Trust pour le développement et la mise en marché de Qualité Rénovation.

Nous avons aussi établi un partenariat avec RE/MAX. Un sentiment de fierté s'est emparé de tout le personnel lors de l'annonce d'une entente exclusive pour la création et la distribution du nouveau plan de garantie - Garantie Habitation ACQ - qui couvre les maisons et condos en revente. C'est sans aucun doute notre plus beau coup de l'année !

Nous avons également concentré nos efforts dans le but de réinventer l'expérience d'achat et nous avons créé le Service d'inspection qualité et le Service de livraison VIP. Encore là, nos inspecteurs apporteront une attention spéciale aux détails en ne laissant rien au hasard jusqu'à ce que les unités soient prêtes à leur livraison. Par la suite, le Service de livraison VIP prendra le relais afin de bonifier l'expérience de la prise de possession des unités par les nouveaux occupants par une approche personnalisée offerte par nos agents.

Nous avons terminé l'année 2015 avec de nombreux projets qui se réaliseront cette année ce qui nous permet d'entrevoir l'avenir avec beaucoup d'optimisme.

Jean-Louis Dubé
Directeur général

Plans de garantie ACQ
La garantie Qualité Habitation
Garantie Habitation ACQ

PRÈS D'UNE QUARANTAINE
DE PROJETS ENREGISTRÉS ! PLUS DE 2 800 UNITÉS !

Nom du projet	Nombre d'unités	Ville
Penny Lane	8	Montréal
Le Tandem	82	Québec
Les Perles de la Gare, phase III	53	Vaudreuil-Dorion
6045 Upper Lachine	9	Montréal
Floréa	27	Terrebonne
Héritage St-Charles	14	Montréal
Sieur de la Chesnaye	42	Terrebonne
Tour des Canadiens 2	432	Montréal
Beaubien 12	14	Montréal
La Catherine condominiums	119	Montréal
Ékla	37	Québec
Les sentiers de la gare	77	Blainville
Le Solano Phase 6	138	Montréal
District Concord S.E.C.	59	Laval
Carrée Centre Sud	16	Montréal
Habitations De La Roche	7	Montréal
Le Brickfields	46	Montréal
Les Condos du Lac William	37	Saint-Ferdinand
Vic & Lambert	51	Saint-Lambert
Coloniale 3	7	Montréal
Le Canal (Bât D)	87	Montréal
Le South (Brossard) S.E.C. Ph II	83	Brossard
District Concord S.E.C.	61	Laval
Lofts Gatineau	90	Montréal
Les Bassins du Havre Ph3	71	Montréal
Urbania 2C	228	Laval
Les Bassins du Havre Ph2B	82	Montréal
Castelnau Phase 4	96	Montréal
Villas Jean-Talon	2	Montréal
Treehouse	10	Montréal
Le 19 Portes	20	Montréal
Le Cachemire	82	Terrebonne
Le Charles-Félix	65	Québec
Le Prestige Boisé	189	Laval
Condos le Podium	64	Montréal
Le Beaumont	140	Montréal
U31 phase 3	91	Montréal
Laurent & Clark	161	Montréal



Graphie Studio

NOMINATION

DE RENÉ HAMEL À LA PRÉSIDENTE DE PLANS DE GARANTIE ACQ
ET DE GARANTIE HABITATION

Le 9 décembre 2015, M. René Hamel a été nommé président de Plans de garantie ACQ et de Garantie Habitation ACQ. Celui-ci occupait déjà le poste de vice-président habitation au conseil d'administration de l'ACQ.

UNE ENTENTE EXCLUSIVE !

Le 16 février 2016, la direction de Plans de garantie ACQ a signé une entente exclusive avec le chef de file du secteur immobilier RE/MAX Québec inc. Il s'agit d'une garantie offerte lors de la vente ou de l'achat d'une maison ou d'une copropriété nommée INTÉGRI-T.

Objectif de cette entente :

- Trouver une solution aux vices cachés lors de la revente de maisons ou de copropriétés.

Application de la garantie sur les types d'habitation suivants :

- Unifamiliale
- Plex de 2 à 5 unités
- Copropriété (partie privative seulement)
- Bâtiment qui ne fait pas partie de la garantie prévue au *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs*.

Application de la couverture :

- Vices cachés : 1 an
- Vices majeurs : 3 ans

La garantie de qualité du bâtiment  est offerte en partenariat avec Garantie Habitation ACQ, une filiale de l'Association de la construction du Québec. Pour les vendeurs, la garantie de qualité du bâtiment



facilite la transaction en attirant un plus grand nombre d'acheteurs et en faisant ressortir davantage les propriétés. Pour les acheteurs, elle est un gage de confiance.

DÉPLOIEMENT IMPORTANT DE LA GARANTIE QUALITÉ RÉNOVATION

Signature de deux nouvelles ententes en février 2016 pour la vente de plans de garantie rénovation :



Pour Plans de garantie ACQ, ces deux ententes de partenariat vont donner un nouveau souffle à la garantie Qualité Rénovation.

Smart Reno

Les consommateurs se voient offrir un choix de trois entrepreneurs accrédités pour la réalisation de travaux de rénovation.

Réno Trust

Programme complet de rénovation (estimation, supervision, financement des travaux et gestion des déboursés).

Dans les deux cas, l'offre de Plans de garantie ACQ s'adressera à des milliers de consommateurs pour leur offrir les avantages de la garantie Qualité Rénovation.

SERVICE DE LIVRAISON VIP

Toujours au chapitre des nouveautés, il faut noter le nouveau service offert par Plans de garantie ACQ depuis janvier 2016 : LIVRAISON VIP. Les projets suivants ont bénéficié des privilèges d'un tel service :

TOUR DES CANADIENS I (545 unités)

L'ICÔNE (360 unités)

DELL'ARTE (36 unités)

Une expérience d'achat supérieure

- Le jour de la livraison : inspection préreception de la partie privative
- Finalisation avec l'agent de l'attestation de parachèvement des travaux
- Information sur l'utilisation des différents appareils mécaniques de l'unité
- Signature de l'attestation de parachèvement des travaux et de l'accusé de réception

- Envoi d'une copie de l'attestation de parachèvement et de l'accusé de réception par voie électronique aux parties
- Remise par l'agent du manuel du propriétaire contenant les garanties et les manuels d'instruction.

EXTRANET

Toujours dans le but d'une meilleure efficacité, les contrats et autres formulaires du processus de vente de Plans de garantie ACQ sont maintenant disponibles en format PDF dynamique.

Les clients peuvent obtenir des formulaires personnalisés par le biais de la boutique en ligne (via l'extranet) et aussi commander tous les dépliants publicitaires et drapeaux PGA sur cette même plateforme.

CHRONIQUES TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION ET DU BÂTIMENT 2015 - 2016

Classification Code de construction du Québec	Sujet	Magazine Construire et ACQConstruire.com
9.9.5.9.	Sécurité des moyens d'évacuation Pièces secondaires Locaux techniques	Été 2015
9.68	Résistance à l'intrusion Changements apportés au Nouveau Code de construction du Québec Chapitre 1 –Bâtiment incluant le Code national Du bâtiment 2010 (CNB)	Été 2015 Automne 2015
	Le Rendez-vous des écomatériaux	Hiver 2016
	Appareil élévateur pour personnes handicapées ou ascenseur?	Printemps 2016

Source : Robert Périnet, architecte

CONGRÈS ACQ 2015 BANQUET RECONNAISSANCE ENTREPRENEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ajout de nouvelles catégories dans le but de récompenser les entrepreneurs du secteur résidentiel qui réalisent des projets couverts par les Plans de garantie ACQ.

CINQ LAURÉATS PLANS DE GARANTIE ACQ



LE QUARTIER VICTORIA – PHASE 1
5 À 10 ÉTAGES – OUEST DU QUÉBEC



LE M9-4
PLUS DE 10 ÉTAGES



LES DÉVELOPPEMENTS NORDELEC – PHASE 1
TRANSFORMATION



LE DISTINCTION
5 À 10 ÉTAGES – EST DU QUÉBEC



LE FAUBOURG JARRY
PLUS DE 10 ÉTAGES

Groupe NH Photographes – Normand Huberdeau

TRIBUNES

L'ACQ SUR TOUTES LES

Forum québécois sur l'investissement multi-résidentiel, Palais des congrès, Montréal, 9 février 2016

Mémoire à la Ville de Québec – Approvisionnement des eaux, 29 mars 2016

Association des partenaires hypothécaires, Montréal, 26 avril 2016

Conférencier : Alexandre Richer
Sujet : Les plans de garantie

CHRONIQUES LA CAPSULE JURIDIQUE MAGAZINE CONSTRUIRE ACQCONSTRUIRE.COM

Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs – Coûts d'un arbitrage
Été 2015

Sous-traitants en contrats d'entreprise : les miens ou les tiens?
Automne 2015

Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs – Délai raisonnable
Hiver 2016

La prescription extinctive : deux régimes, deux délais
Printemps 2016

DOSSIERS HABITATION MAGAZINE CONSTRUIRE

Chauffage, ventilation et climatisation d'immeubles en copropriétés
Été 2015

Portes, fenêtres et portes de garage
Automne 2015

Salles de bains – Toitures résidentielles
Hiver 2016

Revêtements de sol – Coffrages et fondations
Printemps 2016

PRODUCTION DE DOCUMENTS

Trousse de contrat préliminaire de PGA comprenant, le contrat, l'attestation d'acompte, l'annexe d'inclusions et d'exclusions et deux annexes vierges le tout en version PDF dynamique

Nouveau papier à lettre PGA et tous ses services

La nouvelle Attestation de parachèvement de PGA

Rafraîchissement du sondage Qualité Rénovation

Dépliant Qualité Rénovation destiné aux consommateurs

Feuillet publicitaire Smart Réno et Réno Trust

Feuillet informatif de la Livraison VIP adressé aux consommateurs

Nouveau papier entête de GHA

Certificat d'accréditation GHA



LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 16 février 2016 lors de la signature d'une entente exclusive avec RE/MAX Québec pour trouver une solution aux vices cachés avec la garantie de qualité du bâtiment INTÉGRI-T.

*Jean-Louis Dubé, directeur général
Plans de garantie ACQ*



ASSOCIATIONS RÉGIONALES

ACQ PROVINCIALE

9200, boul. Métropolitain Est
Montréal QC H1K 4L2
Tél.: 514 354-0609
Sans frais: 1 888 868-3424
Fax: 514 354-8292
info@prov.acq.org

BAS-SAINT-LAURENT/ GASPÉSIE/LES ÎLES

424, 2^e rue Est, 2^e étage
Rimouski QC G5M 1S6
Tél.: 418 724-4044
Fax: 418 724-0673
acqbsl@acq.org

ESTRIE

2925, rue Hertel
Sherbrooke QC J1L 1Y3
Tél.: 819 566-7077
Sans frais: 1 866 893-7077
Fax: 819 566 2440
info@acqestrie.org

Succursale de Granby

619, rue Cowie
Granby QC J2G 3X4
Tél.: 450 378-4777
Sans frais: 1 866 549-4777
Fax: 450 378 7378
granby@acqestrie.org

LAVAL/LAURENTIDES

50, rue Sicard, bur. 113
Ste-Thérèse QC J7E 5R1
Tél.: 450 420-9240
Sans frais: 1 855 420-9240
Fax: 450 420-9242
info@acqlavallarentides.org

MAURICIE/BOIS-FRANCS/ LANAUDIÈRE/CENTRE- DU-QUÉBEC

2575, rue de l'Industrie, bur. 100
Trois-Rivières QC G8Z 4T1
Tél.: 819 374-1465, poste 2
Sans frais: 1 800 785-7519
Fax: 819 374-5757
acq-mbfl @acq.org

Succursale de Drummondville

77, rue Cormier
Drummondville QC J2C 8M5
Tél.: 819 374-1465, poste 3
Fax: 819 477-6637
acq-centre@acq.org

MÉTROPOLITAINE

8245, boul. du Golf, bur. 100
Montréal QC H1J 0B2
Tél.: 514 355-3245
Fax: 514 351-7490
acq-metro@acqmetropolitaine.org

MONTÉRÉGIE

1060, rue Bernier
St-Jean-sur-Richelieu QC J2W 1X4
Tél.: 450 348-6114
514 877-4988
Fax: 450 348-0057
acq-monteregie@acqmonteregie.org

Succursale de Sainte-Julie

2141, rue Nobel, bur. 206
Ste-Julie QC J3E 1Z9
Tél.: 450 649-3004
514 877-4966
Fax: 450 649-0087
stejulie@acqmonteregie.org

Succursale de Sainte-Catherine

3880, route 132
Ste-Catherine QC J5C 2B7
Tél.: 450 638-2005
514 277-4495
Fax: 450 638-2014
stecatherine@acqmonteregie.org

NORD-EST DU QUÉBEC

1, place La Salle, bur. 102
Baie-Comeau QC G4Z 1J8
Tél.: 418 296-8894
Fax: 418 296-4914
acq.nordest@globetrotter.net

Succursale de Sept-Îles

350, rue Smith, bur. 257
Sept-Îles QC G4R 3X2
Tél.: 418 296-8894
Fax: 418 296-4914

OUTAOUAIS

170, boulevard Maisonneuve
Gatineau QC J8X 3N4
Tél.: 819 770-1818
Sans frais: 1 844 770-1818
Fax: 819 770-8272
acq-outaouais@acq.org

QUÉBEC

375, rue de Verdun, bur. 100
Québec QC G1N 3N8
Tél.: 418 687-4121
Fax: 418 687-3026
acq@acqquebec.org

SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

2496, rue Dubose
Jonquière QC G7S 1B4
Téléphone: 418 548-4678
Télécopieur: 418 548-9218
info@acqsaguenay.com



MONTREAL

9200, boulevard Métropolitain Est
Montréal QC H1K 4L2
Tél.: 514 354-7526
Sans frais: 1 800 956-7526
Fax: 514 354-8292

QUÉBEC

375, rue de Verdun, bur. 201
Québec QC G1N 3N8
Tél.: 418 687-1992
Sans frais: 1 800 463-5260
Fax: 418 688-3220

SERVICES-CONSEILS

 SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL
 ET RELATIONS DU TRAVAIL

BAS-SAINT-LAURENT/ GASPÉSIE/LES ÎLES

Tél.: 418 724-4044
Fax: 418 724-0673

ESTRIE

Tél.: 819 566-7077
Sans frais: 1 866 893-7077
Fax: 819 566-2440

Succursale de Granby

Tél.: 450 378-4777
Sans frais: 1 866 893-7077
Fax: 450 378-7378

LAVAL/ LAURENTIDES

Tél.: 450 420-9240
Fax: 450 420-9242

MAURICIE/BOISFRANCS/ LANAUDIÈRE/CENTRE DU-QUÉBEC

Tél.: 819 840-1286
Sans frais: 1 855 335-4574
Fax: 819 840-1289

Succursale de Drummondville

Tél.: 819 477-1448
Fax: 819 477-4913

MONTÉRÉGIE

Tél.: 450 348-3842
514 877-4988
Fax: 450 348-0057

Succursale de Sainte-Julie

Tél.: 450 649-3004
514 877-4966
Fax: 450 649-0087

Succursale de Sainte-Catherine

Tél.: 450 638-2005
514 277-4495
Fax: 450 638-2014

MONTREAL

Tél.: 514 354-0609
Sans frais: 1 888 868-3424
Fax: 514 354-8292

NORD-EST DU QUÉBEC

Tél.: 418 296-8894
Fax: 418 296-4914

OUTAOUAIS/OUEST DU QUÉBEC

Tél.: 819 770-1818
Fax: 819 770-8272

QUÉBEC

Tél.: 418 687-1992
Sans frais: 1 800 463-5260
Fax: 418 688-3220

SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

Tél.: 418 548-4678
Fax: 418 548-3863



**ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC**

9200, boul. Métropolitain Est Montréal (Québec) H1K 4L2
Téléphone : 514 354-0609 Sans frais : 1 888 868-3424 Télécopieur : 514 354-8292
info@prov.acq.org



acq.org